

SETE – 19 JANVIER 2024

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Salle du Conseil – Maison de la Mer à Sète
<b>PARTICIPANTS :</b>	90 participants dans la salle
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	14h10 à 17h12

**Commission particulière du débat public (CPDP) :**

<b>M.</b>	<b>Étienne BALLAN</b>	<b>CPDP</b>
<b>M.</b>	<b>Michel GAYRAUD</b>	<b>CPDP</b>
<b>Mme</b>	<b>Margherita MUGNAI</b>	<b>CPDP</b>

**Intervenants :**

<b>Mme</b>	<b>Hélène PETIT</b>	<b>Biologiste</b>
<b>Mme</b>	<b>Marion BRICHET</b>	<b>DIRM</b>
<b>Mme</b>	<b>Katell SALOU</b>	<b>DIRM</b>
<b>M.</b>	<b>Frédéric AUTRIC</b>	<b>DREAL</b>
<b>M.</b>	<b>Thierry LAUGIER</b>	<b>DDTM</b>
<b>M.</b>	<b>Bernard PEREZ</b>	<b>Comité régional de Pêche d’Occitanie</b>
<b>M.</b>	<b>Thomas SERAZIN</b>	<b>Comité régional de Pêche d’Occitanie</b>
<b>Mme</b>	<b>Audrey LEPETIT</b>	<b>Association Planète Mer</b>
<b>Mme</b>	<b>Kelly LLINARES</b>	<b>Directrice de la criée de Sète</b>
<b>M.</b>	<b>Stephan BEAUCHER</b>	<b>Fondation MedReAct</b>

**Quel avenir pour les pêches en Méditerranée ?**

## Première session

### M. Étienne BALLAN – CPDP

Tout d'abord, un mot de bienvenue quand même dans cette réunion du débat public consacrée à l'avenir des pêches en Méditerranée. Je m'appelle Étienne BALLAN. Je suis le coordinateur du débat public sur la façade Méditerranée pour ce débat public qui s'appelle « La mer en débat ». Je suppose que si vous êtes là, c'est que vous êtes déjà passés par l'inscription à cet atelier et vous savez ce qu'est ce débat public, mais je l'expliquerai un peu plus en détail.

Une petite règle du jeu pour notre réunion. Nous sommes effectivement assez nombreux dans un espace restreint. Nous allons donc devoir nous discipliner, notamment sur le bruit et la prise de parole, notamment dans les moments où nous serons en travail en petit groupe. Je vous expliquerai après comment cela va se passer. Il y aura vraiment une attention à avoir aux conditions d'audition des uns et des autres.

Nous sommes ensemble jusqu'à 17 heures. C'est une réunion qui est assez importante et assez longue aussi pour se permettre de rentrer un peu dans le fond des sujets de la pêche, ou plutôt des pêches en Méditerranée, qui sont des sujets aussi complexes. Nous avons vraiment souhaité vous donner la possibilité de prendre le temps à la fois d'acquiescer de l'information et aussi de débattre entre vous.

L'enjeu de cette réunion – et je vais l'évoquer après – est un enjeu aussi de projection dans le futur, de prospective et de ce que l'on peut imaginer pour les pêches en Méditerranée. Je vais vous présenter ce qu'est la CNDP et le débat public en quelques mots, puis je demanderai à l'État, représenté par la DIRM, Madame BRICHET, de bien vouloir vous exposer, de son côté, les attendus de l'État en matière de planification maritime et nous pourrons rentrer ensuite dans le vif du sujet des pêches elles-mêmes.

Qu'est-ce que la CNDP ? En quelques mots, nous sommes la Commission nationale du débat public. Nous sommes une autorité administrative indépendante. Cela veut dire que nous prenons des décisions. Notamment, nous décidons d'organiser des débats publics ou des concertations préalables aux décisions. Nos décisions s'imposent et nous sommes indépendants. Nous ne dépendons d'aucun pouvoir, qu'il soit politique, économique, social ou autres. La Commission est une commission plurielle de 27 membres qui émanent d'un grand nombre d'organisations patronales, salariales, ONG environnementales, élus locaux, juridictions, juge administratif, personnalités qualifiées et autres, soit une collégialité et une pluralité qui garantissent cette indépendance. Notre travail consiste à organiser la participation du public en amont des décisions ayant un impact sur l'environnement. C'est un point extrêmement important. C'est l'article 7 de la charte de l'environnement dans la Constitution française. Elle stipule que toute personne a le droit d'accéder à l'information et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant un impact sur l'environnement. Le texte est très long, mais il a le mérite d'être clair. Vous êtes ici parce que vous avez le droit de peser sur la décision publique qui concerne l'environnement, qui va avoir un impact sur l'environnement. C'est l'idée. Toute personne, que vous soyez pêcheur, non-pêcheur, citoyen, associatif, ou même si vous êtes élu d'une très grande commune, vous avez le même droit que les autres de participer à l'élaboration de la décision, d'où cette dimension un peu horizontale de la salle qui est là, puisque tout le monde est ici en fonction de ce droit qu'il va défendre. En revanche, le principe est que vous avez ce droit, mais évidemment, il doit être préalable à la décision.

Nous sommes ici dans un débat sur la planification maritime. Nous sommes sur un débat qui porte sur le document stratégique de façade, c'est-à-dire le document qui va orienter les choix collectifs pour les six années qui viennent, des choix qui vont concerner tous les sujets, toutes les activités, toutes les questions en mer et sur le littoral. C'est la pêche, mais la pêche parmi bien d'autres sujets. Il y a aussi l'éolien en mer, la protection de la biodiversité, la navigation maritime, la navigation de loisir, la plongée, l'érosion du trait de côte, le développement de la plaisance et ainsi de suite. Je ne vais pas vous faire une liste complète, mais ce sont tous les sujets de la mer et du littoral qui sont en débat public et même temps sur les quatre façades nationales. Ici, nous sommes dans le débat public sur la Méditerranée, mais vous le voyez, il concerne trois régions, dont l'Occitanie, PACA et la Corse. C'est aussi pour cette raison que l'intitulé de notre réunion cet après-midi, même si nous sommes à Sète – et très heureux de l'être, très heureux d'être accueilli par les Sétois et les Occitans – nous allons parler de la pêche et pas seulement sétoise ou occitane, mais l'ensemble des pêches dans toute la Méditerranée.

Pour participer à ce débat public, vous avez de nombreuses façons de le faire. Vous êtes là cet après-midi pour parler de la pêche. Vous avez sûrement d'autres sujets qui vous intéressent. Il y a d'autres réunions qui vont se dérouler pendant le temps du débat. Nous serons à Perpignan, à Port-la-Nouvelle et à Argelès tout début février, sur des questions qui peuvent vous intéresser sur la protection de la biodiversité, sur le développement de la plaisance ou du tourisme. N'hésitez pas à venir. Nous avons mis à l'écran ici, une proposition qui est de faire l'expérience. C'est un outil numérique qui est disponible en ligne et qui

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

vous permet, en quelques minutes, de vous confronter un peu à toutes les questions que je viens d'évoquer rapidement, de vous faire un avis et de donner votre avis qui sera pris en compte dans le cadre du débat public.

Enfin, une dernière chose. Nous sommes une commission neutre et indépendante. Nous ne donnons pas d'avis. Nous ne prenons pas parti sur le fond des sujets. Nous sommes là pour organiser votre discussion et vous permettre, à vous, de faire des propositions, de poser des questions et de peser sur la décision. Voilà notre mission. Nous rendons compte, à la fin de ce débat, de tous les arguments qui ont été évoqués et l'État, qui est le décideur final pour ce document stratégique de façade, a pour devoir et obligation de répondre à toutes vos propositions et à vos questions. Il le fera dès cet après-midi et là où il ne répondra pas, il répondra ensuite plus tard et il doit dire, dans le DSF qu'il décidera, il doit décider en fonction et en réponse à ce qui aura été dit dans le débat public.

Je vais simplement vous dire maintenant, en deux mots, le déroulement de notre réunion. Nous avons une réunion en deux temps. Nous nous sommes dit que pour parler de l'avenir des pêches en Méditerranée, il faut quand même commencer par partager le présent des pêches en Méditerranée, c'est-à-dire l'état actuel des pêches, des activités, des techniques, de l'économie de la pêche, mais aussi du territoire de la pêche, comment elle se passe et où elle se passe. Pour cela, nous avons demandé à trois intervenants de venir faire le portrait de la pêche aujourd'hui en Méditerranée. Nous pourrions écouter la DIRM. Nous aurons l'Ifremer et nous aurons également le Comité régional des pêches Occitanie. PACA n'a pas pu se rendre disponible aujourd'hui, mais ce sera le CRPMEM Occitanie qui évoquera l'état actuel de la pêche.

Vous aurez l'occasion de poser les questions à ce moment-là. Nous serons toujours en réunion plénière. Nous espérons au moins réussir à partager les constats. Il y aura peut-être des désaccords. Ce n'est pas grave et c'est bien normal, mais au moins avoir la même image de base pour partir. Dans le deuxième temps de notre réunion, nous ferons un travail en atelier aux tables où vous êtes. Peut-être que nous recomposerons un petit peu les tables, parce que je pense que pour certaines personnes qui sont là au même titre d'une même structure ou autour d'une même activité, il serait intéressant que vous vous répartissiez dans plusieurs tables de façon à vraiment garantir la diversité du public à chaque table. À chacune des tables, nous vous poserons la question de l'avenir des pêches à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050.

Voilà les questions sur lesquelles nous vous demanderons de travailler tout à l'heure. Je vous les donne maintenant. Comme ça, vous pouvez tout de suite y penser. Dans le débat public, on vous propose des questions, mais si vous avez envie de ne pas y répondre et de répondre à une autre question, vous êtes libres. Si vous estimez qu'elles sont mal posées, vous avez le droit de les reformuler. Il n'y a pas de problème. Nous sommes vraiment dans une logique où c'est vous qui avez la main sur le fond. Simplement, on vous propose pour vous questionner. Ces trois questions qui sont ici seront réaffichées tout à l'heure, au début de l'exercice, mais je voulais tout de suite vous les mettre un petit peu dans la tête, autour de cette question des trajectoires pour les pêches en Méditerranée que vous pourriez voir à ces deux horizons de temps, 2030 et 2050. 2030, parce que c'est la fin des six années de validité du DSF, du document stratégique de façade, que nous préparons ensemble. C'est donc logique. Lorsque l'on fait un document de planification, nous avons, au minimum comme premier terme, la fin de la période, soit 2030, mais évidemment, pour parler de 2030, il faut se questionner au-delà. Nous nous questionnerons donc aussi en parallèle sur 2050.

En fin d'après-midi, vers 16h30, avant la fin de notre réunion, nous partagerons tout simplement ces propositions et ces trajectoires que vous aurez imaginées dans les différentes tables dans lesquelles vous allez travailler. Est-ce que c'est clair ? Personne n'objecte ? Je vous remercie. Je vais proposer maintenant à Madame BRICHET de bien vouloir monter à la tribune et de nous présenter l'information mise au pot du débat public par l'État sur les différents sujets du DSF, avant de rentrer dans le sujet de la pêche.

### **Mme Marion BRICHET – DIRM**

Bonjour à tous et à toutes. Je suis Marion BRICHET. Je travaille à la direction interrégionale de la mer Méditerranée avec certains de mes collègues qui sont ici, au fond de la salle. Nous allons aujourd'hui vous introduire pourquoi nous faisons un débat public sur le document stratégique de façade, sachant que cela a déjà été précisé par Monsieur BALLAN.

Le document stratégique de façade, nous l'avons validé en 2019. Ce document a deux objectifs, atteindre ou maintenir le bon état écologique des eaux, autrement dit la bonne santé de notre milieu marin, et concilier les différentes activités entre elles au regard de cette bonne santé des eaux. Nous avons aussi un second objectif sur ce débat public qui est de cartographier l'éolien en mer. Ce sera présenté ensuite par mon collègue, Frédéric AUTRIC. La première chose que nous avons en entrée de débat, c'est cette

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

photographie de ce que l'on connaît aujourd'hui du bon état de santé des écosystèmes marins en Méditerranée française, séparée en différentes thématiques qui correspondent aux thématiques de ce que nous demande la directive européenne sur le milieu marin. Ce que vous voyez par rapport aux couleurs est qu'en gris, c'est ce que l'on ne connaît pas. Aujourd'hui, les scientifiques n'ont pas pu se positionner si nous sommes bons ou non. Par exemple, sur les déchets, il y a beaucoup de données que nous n'avons pas pour pouvoir établir si nous sommes dans un état santé qui est bon ou non. Par contre, si l'on regarde d'autres thématiques comme tout ce qui concerne les poissons et céphalopodes, ce qui nous intéresse un peu plus aujourd'hui, on voit que nous avons quand même une connaissance sur l'état de santé des stocks et vous remarquerez qu'il y a beaucoup de rouge. La seule partie qui est verte, tout à fait en haut à gauche – vous voyez un petit triangle vert, mais la qualité des couleurs n'est pas vraiment très satisfaisante – il y a deux espèces aujourd'hui qui sont considérées en bon état de santé d'après les critères de la directive européenne. Ces deux espèces sont le thon et la sardine. Concernant la sardine, vous allez me dire que ce n'est pas vraiment ce dont on entend parler, notamment sur les quais, à Sète. Certes, elle est en bon état santé par rapport aux critères de la directive européenne. Néanmoins, nous savons très bien que cette espèce est en désordre ou en déséquilibre écologique. Elle reste donc très surveillée.

Pour atteindre ce bon état de santé de la Méditerranée, nous avons différents outils à notre disposition et notamment cet outil, les zones de protection forte. Aujourd'hui, sur les zones de protection forte, nous avons calculé que l'on était à 0,22 % de l'espace maritime français dans toute la zone économique et les eaux territoriales. Le président de la République, Emmanuel MACRON, nous a demandé d'atteindre 5 % de zones en protection forte d'ici 2027. Vous voyez bien que nous avons une marge de manœuvre très importante avec une marge à franchir qui est vraiment énorme. La préfecture maritime, qui pilote cette politique, nous a mis en entrée de débat cette carte qui représente 7,5 % de la zone maritime française en zone de protection forte, c'est-à-dire des enjeux écologiques qui sont forts dans ces zones. Elle nous propose donc, en entrée de débat, de nous positionner sur ces zones-là, mais ce qui n'empêche pas au public et à vous-même de proposer des zones en dehors de ces propositions, sachant que nous devons attendre 5 % d'ici 3ans.

Ce que nous avons aussi dans un document stratégique de façade, c'est une ambition de concilier au mieux les usages entre eux et aussi par rapport à l'atteinte du bon état écologique. Lorsque l'on regarde notre façade maritime, ce que l'on constate, c'est qu'il y a une multiplicité d'activités maritimes qui sont très concentrées, notamment sur le proche littoral. Ici, vous avez une infographie qui représente l'ensemble des activités qui sont aujourd'hui sur notre façade et les prochaines qu'il y aura avec les éoliennes. Il n'y a qu'une activité que nous n'avons pas, qui est la numéro 6, l'extraction de granulats, qui ne concerne que la façade atlantique. Il n'y en a pas encore en Méditerranée. Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est que ces différentes activités persistent et continuent à être présentes en Méditerranée française, mais d'une manière durable pour toujours avoir un équilibre avec les activités maritimes et la préservation de la biodiversité marine. Notre objectif est donc bien celui d'atteindre le bon état écologique des eaux marines, tout en planifiant les activités maritimes. Je vais maintenant laisser la parole à Frédéric AUTRIC.

## M. Frédéric AUTRIC – DREAL

Bonjour à tous. Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottantes en Méditerranée à la DREAL. Sur les objectifs de l'éolien, nous allons passer très vite les *slides*. Vous dire qu'aujourd'hui, la stratégie de l'État est de faire en sorte de pouvoir sortir les énergies fossiles de notre mix énergétique qui dépend, à plus de 60 %, du gaz et du pétrole. Pour cela, c'est à la fois une ambition de réduire les consommations d'énergie, soit faire le paquet sur la sobriété et l'efficacité. Aussi, nous allons devoir électrifier notre économie, nos usages et développer la production d'électricité décarbonée d'environ 35 % d'ici à 2050, à travers deux leviers qui sont le nucléaire et l'accélération des énergies renouvelables, dont l'éolien en mer.

L'éolien en mer est un projet qui est à la fois porté par l'État pour la partie parc éolien et Réseau de Transport d'Électricité pour la partie raccordement pour amener l'électricité produite en mer sur la terre. L'ambition de la France est de viser 45 gigawatts d'éolien en mer à l'horizon 2050. Pour avoir un ordre d'idée, un gigawatt, c'est environ la consommation résidentielle de 2 millions d'habitants, c'est-à-dire la consommation d'électricité que vous consommez à la maison. Nous sommes donc vraiment sur une ambition qui va à la fois changer en termes de méthode et d'échelle, à la fois en termes de méthode puisque l'on ne va plus planifier projet par projet, comme nous l'avons fait ensemble lors du débat public de 2021 sur les deux parcs en Méditerranée, et également un changement d'échelle puisqu'aujourd'hui, 10 gigawatts de projets sont en cours de développement et là, nous voulons monter à 45.

Un certain nombre d'objectifs ont été déclinés sur chacune des façades maritimes françaises, puisque toutes les façades vont contribuer à l'éolien. En ce qui concerne la Méditerranée, nous pouvons retenir

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

un chiffre. À l'horizon 2050, nous souhaitons installer entre 4 et 7,5 gigawatts. Pour aider à ce débat public, nous avons identifié des zones propices que l'on voit apparaître sur la carte ici et qui sont toutes situées dans le golfe du Lion. Merci.

### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Vous pouvez reprendre place. Nous allons maintenant ouvrir la première session. Pour que vous ayez un peu l'image globale, nous n'entrons pas dans les questions sur ces points-là. Nous allons commencer sur les questions de pêche, puisque c'est vraiment le sujet qui nous attend cet après-midi. Dans la première session sur l'état actuel des pêches en Méditerranée, je vais d'abord demander aux représentants l'Ifremer et à la représentante des affaires économiques de la DIRM de bien vouloir venir ici et de nous présenter un état des lieux aujourd'hui de la ressource et des activités. Vous avez un beau programme devant vous. Ensuite, nous accueillerons Monsieur PEREZ et Monsieur SERAZIN du CRPMEM Occitanie pour compléter en donnant le point de vue des pêcheurs. Dans ce petit intermède, je voulais en profiter pour vous remercier d'avoir bien voulu participer à ces échanges et partager l'information et la connaissance – pour nous, la base d'un débat public réussi, c'est bien cela – et singulièrement, le CRPMEM Occitanie aussi qui a beaucoup facilité l'organisation de cette réunion et qui a mobilisé dans ces réseaux, et tous ceux qui ont bien voulu diffuser aussi l'information dans les réseaux. Je vous laisse la parole. Je crois que vous avez 5 minutes chacun.

### **Mme Katell SALOU – DIRM**

Je suis Katell SALOU, du service des affaires économiques de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée. Je vais vous faire une première présentation qui vise à vous donner quelques chiffres clés et à vous présenter les principaux défis des secteurs de la pêche et de l'aquaculture qui sont des secteurs importants et structurants pour l'économie de nos régions, surtout si nous prenons en compte les filières amont et aval, que ce soit les chantiers de construction, les coopératives, les criées ou encore les entreprises de mareyage.

Pour commencer avec quelques chiffres, en 2020, la flotte de pêche de la façade Méditerranée totalisait 1 340 navires et 1 812 marins embarqués, soit 31 % de la flotte de pêche métropolitaine en nombre de navires. Le nombre de navires en Méditerranée a diminué de 11 % par rapport à 2015 et dans le même temps, par contre, les ETP, les équivalents temps pleins, ont sensiblement augmenté sur cette même période. S'agissant de la répartition des navires, la flotte est répartie de la façon suivante :

- 46 % des navires en Occitanie,
- 40 % en PACA,
- 14 % en Corse.

Il s'agit d'une flottille qui est vieillissante, puisque 66 % des navires ont plus de 30 ans en 2020, contre 51 % en 2014. Le navire moyen a été construit il y a 35 ans pour la Méditerranée. Pour vous donner un ordre d'idée, au niveau national, nous sommes sur 31 ans. La flotte de pêche en Méditerranée est constituée majoritairement de petites unités. Il s'agit d'une pêche qui est principalement artisanale. C'est important de le rappeler. 92 % des navires font moins de 12 mètres, contre 80 % à l'échelle nationale. En 2020, le navire de pêche moyen sur la façade Méditerranée mesure 8,7 mètres et emploie 1 à 2 marins. L'activité de petite pêche côtière est vraiment majoritaire puisque seulement 2 % des navires ne travaillent qu'au large. S'agissant maintenant du poids économique de la pêche, on note une progression du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée par rapport à 2015, avec un chiffre d'affaires de plus de 136 millions d'euros et une valeur ajoutée de 94 millions d'euros. L'activité sur la façade représente 17 % de la richesse nationale en matière de pêche. S'agissant des espèces débarquées, en 2022, plus de 7 000 tonnes de poissons ont été commercialisées dans les trois criées et deux coopératives occitanes, ce qui représente 38 millions d'euros. Les principales espèces en apport et en valeur sont le poulpe, le merlu, la baudroie et la daurade.

### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Excusez-moi pour cette interruption. Vous avez beaucoup de chiffres. Merci beaucoup. C'est très précieux et très clair. Pour précision à tout le monde, vous avez des feuilles et des crayons devant vous. Pour tout à l'heure, pour le moment où nous serons en travail, n'hésitez pas à prendre des notes au fur et à mesure des présentations pour noter les chiffres clés qui vous marquent peut-être le plus et sur lesquels cela vous fera réfléchir sur l'avenir des pêches. Pour les personnes qui sont derrière, si vous avez besoin de feuilles de papier, demandez-les à la régie qui vous donnera ce qu'il faut. Merci. Excusez-moi.

## Mme Katell SALOU – DIRM

La flottille de la façade Méditerranée se structure en trois segments principaux. On peut commencer par les petits métiers qui sont assez représentatifs de la petite pêche côtière de Méditerranée. On parle ici de navires qui sont polyvalents, qui travaillent principalement en zone côtière ou en lagune. En 2020, les métiers les plus représentés sur la façade Méditerranée étaient les fileyeurs, mais nous comptons aussi les canneurs-ligneurs. Les autres petits métiers pratiqués qui consistent en l'utilisation de nasses et de peau à poulpe, par exemple, du verveux à anguilles. Il y a aussi les métiers très emblématiques de la capéchade que vous connaissez peut-être ou du gangui, dans le Var. Ces navires débarquent de petites quantités de produits de la mer, mais par contre, de haute valeur ajoutée. Viennent ensuite les navires de 18 à 25 mètres, notamment les chalutiers, qui sont monoactifs et qui pêchent plus au large, sur le plateau continental. Contrairement au segment des petits métiers, le nombre de navires est ici en diminution constante. Pour les chalutiers, en 2020, le segment regroupait 57 chalutiers, puis il y a eu un plan de sortie de flotte en 2022-2023 et on compte désormais 42 chalutiers actifs sur la façade continentale. Quand je dis façade continentale, c'est sans comptabiliser la Corse.

Le segment chalut est un segment qui est très encadré sur le plan réglementaire. Le plan de gestion européen pour la Méditerranée occidentale, que l'on appelle aussi Plan West Med, impose par exemple une durée de 15 heures maximum pour une journée de pêche au chalut et un plafond de jour de pêche pour la flottille. En conclusion, l'activité de pêche au chalut en Méditerranée, c'est une activité à fort ancrage local, avec des apports qui structurent toute une filière aval et qui apporte l'essentiel des volumes, et surtout, la diversité des produits qui sont ensuite commercialisés. Enfin, assez emblématiques aussi, viennent les 21 thoniers senneurs de 30 à 45 mètres qui sont spécialisés dans la pêche du thon rouge en Méditerranée occidentale. Là, c'est une activité qui se pratique loin de nos côtes. Elle est liée à l'engraissement de thons rouges. Les poissons qui sont capturés sont ramenés vers des fermes à Malte ou en Espagne. La campagne « Thon rouge » ne dure que 3 à 4 semaines de fin mai à mi-juin. Parfois, les navires remplissent leur quota en quelques jours et ils restent à quai le restant de l'année, comme les Sétois ont pu le constater, tout simplement parce que ces navires ne peuvent pas cibler d'autres espèces que le thon rouge à La Seyne. C'est donc une pêcherie qui est fortement encadrée au travers de quotas, mais aussi d'un contrôle renforcé, que ce soit par la présence d'observateurs à bord lors des campagnes et par les inspecteurs, ou encore les unités de contrôle, comme le patrouilleur des affaires maritimes, Gyptis.

La pêche exerce des pressions d'ordre physique, comme la remise en suspension des sédiments et d'ordre chimique, comme le rejet de maquereau déchet, ou d'ordre biologique, comme l'extraction d'espèces ciblées ou non ciblées. De premières réponses à ces pressions sont apportées par le secteur dans différents domaines. On peut penser tout d'abord à la sélectivité, notamment avec le segment palangrier. Les navires qui pêchent à la palangre peuvent pêcher accidentellement d'autres espèces que le thon ou l'espadon. Nous pouvons penser par exemple aux requins, aux raies ou à d'autres oiseaux. Parmi les actions les plus récentes qui visent à éviter ce problème, on peut notamment citer le projet Peau-Bleue, qui a été porté par la Sathoan et qui visait à sensibiliser et à former les professionnels dans le cadre des processus d'écocertification et aussi à améliorer les connaissances sur ces espèces sensibles lors des opérations de libération.

Les projets se concentraient jusque-là principalement sur les stratégies d'atténuation des prises accessoires et sur la réduction des effets post capture, mais il y a des projets en cours sur la partie interactions entre l'animal et l'engin de pêche. On peut, par exemple, citer le projet du CNRS qui est en cours, qui s'appelle Smartsnap pour « Palangre intelligente » en anglais, et qui consiste à développer une palangre intelligente qui permettrait d'éviter les captures accessoires et accidentelles. Il y a aussi des réponses qui sont apportées dans le cadre de la régulation de l'effort de pêche. S'agissant du segment chalut, par exemple, on peut citer les zones de fermeture spatiotemporelle qui ont été mises en place dans le cadre du Plan West Med je j'expliquai tout à l'heure, en concertation avec les professionnels et qui couvrent vraiment une grande partie du golfe du Lion pendant plusieurs mois de l'année.

Enfin, on pense aussi aux déchets produits par la pêche, que ce soient les équipements de pêche usagés ou les engins de pêche perdus en mer. Sur les équipements de pêche usagés, il y a plein de projets en cours, notamment en Occitanie, avec la société Glokis qui, actuellement, monte une filière de recyclage de ces engins usagés. On peut penser aux filets perdus avec une avancée majeure puisque WWF, avec une technique de sonar latéral, a prouvé que l'on pouvait maintenant détecter ces filets perdus au-delà de 50 mètres. C'est assez intéressant. Il y a des campagnes de prospection qui ont été menées dans les parcs naturels marins du golfe du Lion et du Cap Corse. La pêche professionnelle va devoir s'adapter à de nombreux défis à court et moyen terme. Un premier défi consiste en la valorisation des produits des métiers de la pêche. C'est une thématique qui est notamment abordée par la stratégie de filière élaborée par le Comité régional des pêches maritimes d'Occitanie, mais on peut aussi noter des défis majeurs.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Évidemment, la liste n'est pas exhaustive. Nous avons le partage de l'espace maritime avec les projets de fermes éoliennes ou encore le défi de l'évolution de la flotte de pêche vers la décarbonation des modes de propulsion. Nous avons aussi la nécessaire amélioration des connaissances sur les ressources qui est notamment initiée par le projet Goldys de l'Ifremer ou encore, comme je l'évoquais tout à l'heure, les perspectives pour le segment chalut qui est également un axe majeur du contrat de la filière pêche Occitanie.

Il convient maintenant de distinguer la pêche professionnelle de la pêche de loisir, qui est pratiquée par environ 2,7 millions de personnes en France métropolitaine. En 2017, on estimait à 7 millions, le nombre de sorties de pêche réalisées en Méditerranée sur l'année, ce qui n'est pas anodin. Les pêcheurs de loisir pratiquent surtout la pêche du bord. Seuls 14 % des pêcheurs de loisir utilisent une embarcation. C'est une pêche qui est vraiment saisonnière, avec des pics en juillet et en août. Les départements qui sont les plus fréquentés par les pêcheurs de loisir sont l'Hérault, les Bouches-du-Rhône et le Var. Les espèces les plus ciblées sont les poissons de soupe, les daurades, les loups et les maquereaux et évidemment, le thon rouge pour la pêche sportive qui est, là encore, très encadré. C'est une activité qui génère quand même 480 millions d'euros de chiffre d'affaires. On ne parle pas de la vente des poissons, mais bien de tous les coûts associés. La principale pression générée par la pêche de loisir concerne les prélèvements d'espèces qui peuvent représenter, pour certaines espèces, jusqu'à 30 % de la totalité des prélèvements cumulés entre la pêche professionnelle et la pêche de loisir. Il y a d'autres problématiques, comme l'impact sur les espèces vulnérables, l'introduction et la propagation d'organismes pathogènes ou encore l'abandon et la perte d'engins de pêche. L'importance de la pêche de loisir est finalement difficilement quantifiable puisque nous n'avons pas d'enregistrement systématique des pêcheurs, ce qui est justement le principal défi. Les chiffres sont, pour l'instant, estimés au travers d'enquêtes, mais dans le cadre de la mise en œuvre du document stratégique de façade et de son plan d'action, la DIRM a notamment piloté les travaux de développement d'un outil qui s'appelle « Catch Machine ». C'est un outil de déclaration qui est en train d'être lancé actuellement.

L'aquaculture marine regroupe beaucoup d'activités. Je vais m'arrêter sur la conchyliculture et la pisciculture qui sont majoritaires sur la façade méditerranéenne. La façade Méditerranée est en quatrième position pour la conchyliculture, derrière les trois autres façades. Nous avons 449 entreprises, ce qui correspond à 18 % des entreprises et 12 % des emplois conchylicoles français. Le dernier bilan qui a été réalisé par le Cerema nous disait qu'il y a actuellement neuf bassins de production conchylicoles, trois en étangs et lagunes et six en mer. Je ne vous donne pas le détail. Cela est précisé dans les fiches thématiques. Depuis l'adoption des schémas pour le développement de l'aquaculture, ce qui est intéressant est de voir qu'il y a des bassins de production conchylicole qui ont été fermés, notamment dans l'étang du Prévost, d'Ingril et d'Urbino en Haute-Corse. S'agissant maintenant de la pisciculture, il faut retenir que la façade Méditerranée est en première position pour la pisciculture marine depuis 2020. 13 des 28 entreprises françaises en pisciculture marine sont situées sur la façade Méditerranée. Comme vous pourrez le voir sur la *slide* suivante, si l'on ne prend que les sites d'élevage en mer, sans compter la production d'alevins, c'est une activité qui est vraiment recentrée sur la Corse et PACA.

Le bilan des SRDAM, schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine, réalisé par le Cerema, identifie des limites au développement de l'aquaculture sur notre façade. Pour la conchyliculture, ce sont les limites du développement en milieu lagunaire. Pourquoi ce développement est-il limité ? C'est en raison des crises sanitaires, du partage de l'espace avec d'autres usages et la problématique du renouvellement des générations, même s'il est souligné les efforts qui sont faits par la filière pour y remédier et pour relever ces défis, avec notamment le contrat filière conchylicole, le test sur l'évolution des pratiques culturelles et tout ce qui est études sur la sécurisation et la diversification des productions. Pour la pisciculture, pour être très brève. Le principal problème est l'acceptabilité sociale. La plupart des sites qui ont fermé en PACA et en Corse étaient en raison de forte opposition locale sur ce type de projet.

Deux perspectives, soit pour l'aquaculture, la relance de la culture, c'est-à-dire l'élevage des moules en mer, avec notamment une étude en cours réalisée par le Cépralmar, et pour la pisciculture, c'est comment relancer l'acceptabilité sociale de l'activité piscicole, que ce soit par le développement de nouvelles formes d'aquaculture plus durable et surtout un travail sur l'alimentation des animaux.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup pour votre présentation. À l'issue, pour toutes les présentations faites pour partager l'information, vous aurez un petit temps de questions. Ce seront vraiment des éléments de précisions ou de compléments, si vous avez des questions. Monsieur LAUGIER, c'est à vous.

#### **M. Thierry LAUGIER – DDTM**

Je suis Thierry LAUGIER. Je suis chercheur à l'Ifremer. Je suis responsable d'une unité de recherche qui inclut le laboratoire d'halieutique. Je vous préviens, je ne suis pas halieute moi-même. Je répondrai

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

donc aux questions dans la limite de mes connaissances. L'expertise halieutique et l'état des ressources sont notre rôle à l'égard de la pêche. Notre mission est de promouvoir, en évaluant l'état des ressources, l'impact des mesures et les interactions pêche environnement. Pour cela, nous avons trois moyens de le faire :

- L'appui aux politiques publiques via la participation aux groupes de travail internationaux et la réponse à des saisines de l'État,
- L'observation des stocks, la recherche que l'on va mener avec des partenaires scientifiques, mais aussi avec les parties prenantes,
- Une action d'innovation.

Notre partie expertise est à deux échelles. La première échelle est l'échelle européenne, où l'on nous demande de collecter des données. C'est notre rôle en tant qu'institut de recherche. Nous sommes mandatés par l'État pour cela. Nous allons faire l'analyse et l'évaluation de ces données dans le cadre de groupes de travaux, qui sont des groupes de travaux internationaux à l'échelle de l'Europe et qui, ensuite, va fournir des avis à l'Union européenne qui seront discutés politiquement. Nous intervenons vraiment à ce niveau-là, dans des groupes de travaux internationaux. Nous avons une autre échelle qui est celle des organisations régionales des pêches, que ce soit celle de la Méditerranée, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, ou celle intergouvernementale, pour la conservation des thons. C'est ici le même principe. Nous allons mettre à disposition des données que l'on va discuter, travailler et interpréter dans des groupes de travaux scientifiques internationaux, puis on émet des avis qui sont pris en charge par les États membres.

Concernant l'évaluation des ressources, la méthode est qu'il faut évaluer un certain nombre de points qui sont la mortalité par les pêches, la mortalité naturelle, le recrutement et tout le cycle qui amène au recrutement, soit la reproduction, la croissance et le recrutement de nouveaux individus. Pour faire ces évaluations, nous avons besoin de deux types de données :

Les données qui sont dépendantes de la pêche, c'est-à-dire les captures qui sont faites par les filières,

Les données de campagnes qui sont indépendantes de la pêche que nous allons mener et réaliser pour évaluer l'abondance des espèces.

À partir de ces données, nous allons reconstruire l'histoire des stocks et à partir de cette histoire des stocks, on va pouvoir faire un diagnostic et faire une évaluation de ces stocks. C'est comme cela que nous fonctionnons. Pour acquérir ces données, nous menons trois types de campagnes, avec une campagne sur les ressources des mers, celle qui s'étend sur l'ensemble du golfe du Lion et l'est de la Corse. Là où nous allons faire du chalutage, nous faisons des traits, comme vous le voyez ici, indiqué sur la carte. Nous allons regarder la biomasse, l'abondance, la biodiversité du fond et tout un ensemble de paramètres de l'écosystème pour avoir les éléments de l'environnement. Nous menons exactement le même type de campagnes sur les ressources pélagiques où l'on acquiert les données à la fois acoustiques et par chalutage. Et on va aussi acquérir un certain nombre de données sur l'environnement de façon à pouvoir interpréter les données de biomasse et d'abondance. La dernière campagne qui concerne exclusivement le thon est une campagne qui se fait par survol aérien, où l'on détecte des bancs de thon et de mégafaune. À partir de cela, nous construisons un indice d'abondance du thon, essentiellement de thon juvénile dans le golfe du Lion. Ce sont donc les trois campagnes que nous menons annuellement. Ce sont des campagnes qui sont standardisées à l'échelle européenne et Méditerranée. Nous faisons donc tous la même chose, que ce soit en Italie, en Espagne et en France.

Vous avez ici les résultats de l'état des stocks. Pour essayer de bien comprendre ces graphiques, vous avez l'importance relative en volume et en quantités débarquées des différentes catégories de statut. On définit différentes catégories de statut, avec les stocks qui sont en bon état, les stocks que l'on peut reconstituer, les stocks qui sont surpêchés, dégradés, effondrés, et ceux qui ne sont pas classés ou non évalués parce que nous n'avons pas de données et/ou on ne peut pas réaliser l'évaluation de ces stocks. Aujourd'hui, on évalue en Méditerranée 7 espèces et 7 stocks sur un peu plus de 200 espèces qui sont pêchées. Ce que l'on peut voir dans ces graphiques est que la part de plus en plus importante en relatif de la partie qui est non classée et qui est essentiellement liée au fait que les stocks qui sont reconstituables ont fortement diminué et donc la masse a fortement diminué à partir des années 2000, et qui est liée au thon et à la mise en place de quotas de thon. Nous avons diminué les débarquements et évidemment, il y a des effets qui font que c'est essentiellement cette partie qui a pris et qui correspond à peu près à 50 % des stocks qui sont non évalués.

Ce que vous pouvez voir, c'est qu'il y a une grosse partie des stocks qui sont reconstituables, soit à peu près 30 %. Depuis 2021, c'est la première fois que nous le voyons réapparaître. Nous avons un stock qui est en bon état et qui est le rouget. La diapo suivante reprend un peu ces éléments, avec la contribution

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

des populations en bon état au débarquement français en Méditerranée qui est très faible, soit 2 % des débarquements, et c'est donc le rouget. En 2021, 36 % des départements en Méditerranée proviennent de stocks reconstituables ou en cours de constitution où vous allez trouver le thon, la sardine, l'anchois et un certain nombre d'espèces. Ils sont marqués ici, notamment l'anchois du golfe, la sardine et l'espadon. Les débarquements totaux dans la zone ont fortement chuté aussi. Il faut regarder cela aussi. Forcément, les équilibres relatifs ont changé, principalement du fait des restrictions sur le thon rouge durant cette période.

La contribution des stocks qui ne sont pas évalués doit être regardée avec prudence, parce que les statistiques du débarquement sont peu précises. Parmi les stocks en Méditerranée en bon état, seul le rejet de vase du golfe du Lion, 2 % des débarquements et reconstituable qui fait à peu près 30 %, avec le thon rouge, l'anchois, la sardine, l'espadon. Surpêchée et dégradée, c'est la baudroie qui a un nouveau stock évalué dernièrement et qui n'était pas évalué jusqu'à maintenant. Effondrés, ce sont le merlu et l'anguille, mais ce n'est pas nous qui faisons l'évaluation de l'anguille, mais il faut quand même le citer. Parmi les espèces non évaluées, il y a beaucoup d'espèces qui sont aussi, comme l'a dit la personne précédente, des biomasses conséquentes en termes de débarquement, comme le poulpe, le maquereau ou la daurade royale où nous n'avons pas de connaissance.

Pour finir, il y a la partie évaluation qui est un peu notre mission régaliennne. À côté de cela, nous menons aussi des projets de recherche. C'est notre mission première que de faire de la recherche, et on mène des projets de recherche sur l'ensemble des ressources dont je vous ai parlé, que ce soient les ressources des mers salées, les ressources côtières, les grands pélagiques et les petits pélagiques. Il y a un certain nombre de noms de projets de recherche qui sont en cours. Aucun de ces projets de recherche n'est fait sans que cela ne soit en partenariat ou en collaboration avec les pêcheurs et le comité régional ou les organisations professionnelles. Ils sont tous en partenariat.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Merci pour votre concision. Je vais proposer maintenant à Monsieur PEREZ et à Monsieur SERAZIN de bien vouloir venir à la tribune et également à Michel GAYRAUD de la commission du débat public de bien vouloir me rejoindre aussi. Nous sommes plusieurs membres de la commission particulière dans la salle et nous avons conduit hier un échange, ce que l'on appelle un débat mobile, c'est-à-dire un moment de discussion avec les pêcheurs à la criée de Sète, et nous avons conduit le même exercice mardi, à la criée d'Agde. Nous souhaitons aussi vous faire part, peut-être de façon un peu plus informelle, d'un premier retour des échanges que nous avons pu avoir avec les patrons de pêche, quelques mareyeurs et les personnes qui travaillaient dans les deux criées. C'est Michel qui le fera. Nous allons d'abord donner la parole à Monsieur PEREZ, le président du CRPMEM et à Monsieur SERAZIN. Je vous laisse vous présenter et nous donner votre point de vue panoramique sur ces questions.

#### **M. Thomas SERAZIN – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Bonjour. Thomas SERAZIN. Je suis chargé de mission au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie. Nous représentons l'ensemble des pêcheurs professionnels de la région.

#### **M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Bonjour à tout le monde. Bernard PEREZ, le président du Comité régional des pêches. Avant que Thomas vous fasse une présentation de la pêche, je voulais vous donner le ressenti par rapport à cette réunion et ce rassemblement du CNDP. Déjà, les remercier, comme on en avait discuté, de faire des rassemblements au sujet du débat public sur l'éolien dans les ports de pêche qui sont le Grau du Roi, Sète, Agde et Port-la-Nouvelle. Je tiens vraiment à vous remercier parce qu'aujourd'hui, avec la salle pleine – et d'ailleurs, je pense que nous aurions pu choisir une salle un peu plus grande – cela fait plaisir. Aujourd'hui, je vais profiter de cette tribune et rappeler – mais cela a été expliqué par la DIRM et cela a toute son importance – qu'en Méditerranée – et j'y tiens fortement depuis 2017 – il n'y a que de la pêche artisanale. Arrêtons. En Méditerranée, il n'y a pas de pêche industrielle. C'est très important. C'est un patron qui sort son bateau tous les jours et c'est de la pêche artisanale. Que ce soit bien clair dans les têtes de tout le monde. Souvent, on nous taxe de pêche industrielle. Aujourd'hui, en plus de tout ça, il y a eu notre patrimoine. L'Occitanie s'est construite à partir des villages de pêcheurs. Il ne faut pas l'oublier. Tout le monde s'est tourné vers la terre et aujourd'hui, les circonstances et la vie évoluent, et tout le monde se tourne vers la mer. Il y a un plateau continental qui représente 15 000 kilomètres carrés. Aujourd'hui, par les éoliennes, par les ZPF – nous sommes à 0,22 % de ZPF et nous voulons atteindre 5 %, ce qui est énorme – nous avons de plus en plus de contraintes. Madame SALOU l'a dit tout à l'heure. Aujourd'hui, en Méditerranée, le métier le plus structurant, c'est la pêche au chalut. Vous l'avez dit dans vos chiffres. Il a diminué et ne cesse de diminuer. Il y a 20 ans en arrière. Il y avait environ 200 bateaux

et aujourd'hui, nous sommes 42, comme vous l'avez dit. C'est catastrophique. Grâce à ce métier, nous avons quatre criées qui sont importantes pour la façade.

Dans ce débat public, dans cette privatisation de notre territoire où nous avons travaillé pendant des années, cela a une grosse importance. Pourquoi je vous dis tout ça ? À force, nous risquons d'enlever notre identité. Je l'ai dit pendant le COVID. Nous avons demandé aux pêcheurs d'aller à la mer pour nourrir la population et le pêcheur, avec toutes les contraintes, est sorti. Je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas d'éoliennes ou quoi que ce soit, mais je dis attention. Je vous remercie d'être tous ici présents, parce que cela veut dire que peut-être tout le monde prend conscience qu'il y a besoin de l'éolien. Oui, cela va se faire avec les pêcheurs et pas au détriment des pêcheurs. Cela ne va pas être contre les pêcheurs. On ne va pas créer de l'emploi pour l'éolien, pour en supprimer pour la pêche. Ma prise de parole est essentiellement là-dessus et je vous remercie d'être aussi présents, mais pensez à cette profession qui est en souffrance depuis des années. Elle a besoin du soutien de toute la population et je tiens à le préciser. Merci. Nous allons vous faire une présentation.

### **M. Thomas SERAZIN – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Merci Bernard, pour l'introduction. On m'a demandé de vous présenter la diversité de la pêche en Méditerranée. Je parlerai uniquement de la pêche en Occitanie, puisque je représente uniquement les pêcheurs d'Occitanie, mais ce sont quand même des pêches qui sont relativement semblables. En Occitanie, ce sera peut-être un peu redondant avec les propos de Katell tout à l'heure, mais nous avons quand même 615 navires et plus de 1 200 marins, ce qui correspond à 4 000 emplois indirects en plus. Nous avons quatre grands ports de débarquement que vient de citer Bernard. Nous avons une particularité sur la flottille des petits métiers que je vous détaillerai tout à l'heure, qui est la polyvalence à la fois géographique en termes d'espace de pêche, mais également au niveau des métiers qui utilisent différents engins de pêche pour cibler différentes espèces en fonction des saisons, notamment. Enfin, l'une des particularités de la pêche en Occitanie est que nous sommes sur de la pêche journalière. Les bateaux sortent uniquement à la journée. Nous sommes donc sur du poisson extra frais.

Au niveau de l'une des diversités, ce sont les classes de longueur. Nous avons des navires principalement de petite taille, puisqu'il y a quand même beaucoup d'étangs, comme nous le verrons après. Sur ces 615 navires, nous avons environ 10 % des navires qui font quand même plus de 20 mètres. Cette classe de taille représente à la fois les chalutiers, mais également les thoniers senneurs. Ensuite, l'une des autres diversités de la pêche en Occitanie est donc la diversité des zones de travail. En Occitanie, nous avons cette force et cette richesse d'avoir énormément de lagunes, plus de 40 000 hectares de lagunes, 12 fleuves côtiers qui se jettent dans la Méditerranée, ce qui représente une certaine richesse au niveau des apports telluriques. Nous avons également une frange littorale qui est fortement travaillée, mais nous verrons aussi tout à l'heure qu'elle est fortement prisée par l'ensemble des activités. Nous avons un plateau continental qui est propice au chalutage, puisque nous avons plus de 15 000 kilomètres carrés qui sont ouverts et propices à la pratique du chalut de fond. Nous avons également, bien au-delà du plateau continental, des zones de pêche, comme le disait Katell tout à l'heure, pour aller cibler le thon rouge avec les thoniers senneurs.

Au niveau des pratiques de pêche, nous avons différents métiers. Nous avons tout d'abord les pêcheurs à pied qui n'utilisent pas forcément un bateau de pêche ou alors uniquement pour se rendre sur leur zone de production. La pêche à pied est principalement caractérisée par les pêcheurs à la telline. Je vous ai mis un exemple de tellinier. Les petits métiers sont à la fois des bateaux qui travaillent dans les lagunes ou alors en proche côtier, mais il y a également le segment des petits métiers avec des métiers qui vont plus au large pour cibler, que ce soit du thon rouge, du merlu ou de la sole. Ensuite, nous avons les chalutiers, avec deux sortes de chalutiers, dont le chalutier de fond qui va cibler les espèces benthiques et le chalutier pélagique qui cible les espèces pélagiques, telles que la sardine ou l'anchois. Enfin, pour le dernier segment, ce sont les thoniers senneurs qui sont au nombre de 17 en Occitanie et qui vont cibler le thon rouge pendant environ un mois, comme l'expliquait Katell tout à l'heure.

Au niveau du constat, nous avons une flotte qui est vieillissante. Katell a donné des chiffres tout à l'heure sur les bateaux. Je vous donnerai un chiffre sur les marins. Nous voyons la pyramide des âges qui évolue, avec 24 % des pêcheurs qui ont aujourd'hui plus de 55 ans. Au niveau de la réglementation, il y a également un manque de visibilité avec des plans de gestion à long terme qui sont très durs. La réglementation va vraiment de façon croissante et impacte fortement les activités de pêche et les entreprises. Au niveau des coûts de production, il y a des augmentations au niveau du coût du carburant, mais également au niveau de l'achat du matériel, que ce soit les filets ou les différentes pièces mécaniques qui ne cessent d'augmenter. Malgré cela, et depuis quelques années, on constate qu'il y a des constructions neuves, des navires qui sont un peu plus larges et qui vont au-delà de la bande côtière et qui espèrent pouvoir aller travailler jusqu'aux 20 000 nautiques. Nous avons également quelques jeunes qui reprennent. Ils sont peu nombreux, mais ils ont espoir dans le métier et ils ont cette passion

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

du métier. Nous avons également une ressource qui se reconstitue. Cela prend du temps, mais par contre, nous voyons quand même des signes encourageants. Pour voir justement tous ces signes, les pêcheurs s'investissent de plus en plus pour mieux comprendre la ressource et participent à différents partenariats scientifiques. Ils travaillent également à la mise en place d'écolabels, comme cela a été évoqué tout à l'heure sur le thon rouge.

Il y a d'autres impacts sur la ressource. Je vous citerai le changement climatique ou la pollution. Les pêcheurs ne veulent pas être stigmatisés comme les seuls responsables de tous les maux. Certes, ils ont une pression sur la ressource, mais ce ne sont pas les seuls. Il y a notamment différentes publications scientifiques qui sont explicites sur le sujet, comme quoi le réchauffement climatique pèse plus sur la ressource que la mortalité par pêche. L'une des solutions pour le devenir de la pêche pourrait passer par l'efficacité énergétique et travailler sur la décarbonation. Il y a différents groupes de travail qui sont en cours à l'échelle de la région. Une autre solution serait de développer le suivi scientifique et le suivi des stocks pour connaître un peu plus les espèces. Aujourd'hui, il y a uniquement deux espèces de fonds qui sont suivies et il faut laisser le temps au temps, mesurer les effets des mesures appliquées. Aujourd'hui, nous avons une évaluation qui est trop rapide et nous n'avons pas le temps de voir les effets qui ont été mis en place par les pêcheurs.

Enfin, je voulais faire un dernier point par rapport à ce débat public. Nous avons des zones de travail qui sont de plus en plus morcelées, avec une frange littorale qui est de plus en plus occupée, avec notamment le développement du nautisme, que ce soit la frange littorale ou les espaces lagunaires. Nous avons des fermetures spatiotemporelles pour les différents plans de gestion, que ce soit sur l'anguille ou sur le chalutier. Il y a également le développement de l'éolien, avec les projets pilotes, les projets commerciaux et bien au-delà à l'horizon 2050, mais également tout ce qui est protection environnementale. Il est vrai qu'il y a cet objectif de 5 % de ZPF et aujourd'hui, nous ne savons pas quelle sera la réglementation au sein des ZPF. Les pêcheurs sont conscients de la nécessité de protéger tous ces espaces. Ils le font, notamment à Agde où il y a eu la création de la réserve et à Palavas également, mais il faut que cela se fasse avec les pêcheurs. Il y a trop de vision unique, projet par projet, et cette vision globale et stratégique qui est l'objet du débat public est, pour nous, quelque chose de positif.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup et merci pour votre respect du temps de parole. Vous pouvez rester pour le moment à la tribune.

#### **M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Tout à l'heure, en préambule, vous avez parlé de la mer Méditerranée. Je voulais juste rappeler quelques chiffres. Aujourd'hui, le débat public est sur la mer Méditerranée, mais sachez que l'Occitanie, c'est 40 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la pêche en Occitanie et 6 millions d'euros en PACA. Je l'ai dit hier, mais aujourd'hui, nous avons un problème puisqu'il y a un parc en PACA où la pêche d'Occitanie va travailler dans ces parcs et nous n'avons aucune visibilité par rapport à cela. Il va donc falloir vite le rattraper parce que cela risque d'être très problématique pour les pêcheurs d'Occitanie. Merci.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Pour précision sur ce point, nous sommes dès à présent dans une réunion qui devrait associer les trois régions. Il y a des acteurs de la pêche tout à l'heure qui vont s'exprimer et qui interviennent justement en région PACA. Ce ne sont pas forcément des pêcheurs, mais ce sera intéressant. Nous aurons une réunion à Ajaccio qui portera notamment sur la pêche en Corse, mais en rapport avec toute la pêche régionale. Nous aurons une escale à Nice début mars et une réunion également sur les questions de pêche où l'on espère arriver aussi à avoir les pêcheurs de PACA et avec vous, nous l'espérons aussi.

Je donne maintenant la parole à Michel GAYRAUD sur ce petit retour à chaud des deux débats mobiles à Agde et à Sète que nous avons mené cette semaine.

#### **M. Michel GAYRAUD – CPDP**

Une façon de faire débattre, c'est d'aller aussi, pour ceux qui ne viennent pas dans les réunions, sur le terrain. Un débat mobile, ce n'est pas un sondage. Nous sommes allés à la criée d'Agde et hier, à celle de Sète. L'idée est de faire remonter les avis et ici, essentiellement ceux des pêcheurs et aussi des acheteurs et mareyeurs qui se trouvaient là. Peut-être certains d'entre vous ont vu le Midi Libre et ont pu voir un petit peu l'état d'esprit. Encore une fois, ce que nous faisons n'est pas un sondage. Cela n'a pas une valeur de sondage, mais nous prenons les phrases. Nous voyons qu'il y a des enjeux économiques, mais aussi des enjeux humains. Des mots forts, comme toujours dans ces cas-là, sont prononcés. Nous prenons note. Nous allons les faire remonter et ils contribueront à ce débat.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Sur l'état des lieux de la pêche, les pêcheurs au niveau de la ressource disent que ce n'est pas le problème, en tout cas pour eux. Il y a des avis contrastés, mais ce n'est pas le problème majeur. La ressource, pour eux, n'est pas forcément en crise. Au niveau des acheteurs et mareyeurs, par contre, on se plaint souvent de la taille des poissons et d'une raréfaction. Il y a des inquiétudes qui s'expriment. Au niveau des mesures menées, les choses sont plus contrastées. Les pêcheurs, par exemple, sur les expériences de box, pensent que même s'il n'y a pas assez de recul, des effets positifs peuvent parfois commencer à se faire sentir, même si certains souhaitaient des aménagements au niveau des suspensions, que ce soit deux périodes de 4 mois plutôt que des périodes de 8 mois ou des choses comme ça, assez précises. Au niveau de l'avenir, puisque c'est ce qui est dans le débat, la projection. Là aussi, l'un des mots forts est l'éco-usage. Des inquiétudes ont été dites sur l'avenir de la criée de Sète, l'avenir à court ou moyen terme de cette criée. C'était vraiment posé très clairement. Le Midi Libre a titré là-dessus, avec des mots très forts du côté des pêcheurs essentiellement vis-à-vis des éoliennes et des usages, des termes forts type « Catastrophe » ou « Tout va être chamboulé » et des craintes sur les impacts.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Ces moments-là donnent lieu à un traitement en profondeur. Nous voulions vraiment vous partager ce que nous avons entendu hier. C'est, à notre avis, une bonne façon de vous redonner la parole maintenant. Cela va être très bref. Nous avons à peine une dizaine de minutes pour poser des questions aux intervenants qui se sont exprimés. Je vais demander à Madame SALOU et à Monsieur LAUGIER de bien vouloir revenir en tribune. Nous allons donner la parole à des questions de complément ou de compréhension sur ce qu'ils ont pu exprimer, ou même de désaccords si vous en avez, bien entendu.

**Mme Hélène PETIT – Intervenante dans la salle**

Je suis biologiste de formation. J'ai longtemps travaillé sur la pêche au thon tropical en tant que biologiste et actuellement, je suis beaucoup plus dans l'enseignement et la formation. J'ai trois questions, mais très rapide. Monsieur PEREZ, je comprends tout à fait ce qu'est la pêche petits métiers ou artisanale, mais est-ce que vous pouvez me donner une définition de la pêche industrielle, s'il vous plaît ?

**M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Pêche artisanale et pêche industrielle, c'est hyper compliqué. On regarde de partout. Ce que je peux vous certifier, c'est que dans tout ce que j'ai cherché, la pêche artisanale – et on m'a justement posé la question – c'est un patron qui sort régulièrement tous les jours son bateau et qui rentre plus ou moins tous les jours au port. Cela s'appelle de la pêche artisanale. La pêche industrielle, c'est de gros armements qui ont plusieurs bateaux et qui restent sûrement plusieurs jours à la mer.

**Mme Hélène PETIT – Intervenante dans la salle**

Il n'y a pas la taille du bateau en jeu.

**M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Non.

**Mme Hélène PETIT – Intervenante dans la salle**

Un chalutier serait pêche artisanale. Je pose la question.

**M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Oui, bien évidemment. C'est de la pêche artisanale. Vous avez tous les 42 bateaux de Méditerranée. Je le dis parce qu'il y en a qui doivent rigoler. Je m'excuse. Je suis peut-être le seul qui ne suis pas une pêche artisanale. Je vais vous dire pourquoi. Je suis tombé malade et je ne peux plus sortir mon bateau.

**Mme Hélène PETIT – Intervenante dans la salle**

C'est parce que vous êtes sur La Seyne.

**M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Pour les 41 autres bateaux, ce sont des propriétaires qui sortent tous les jours leur bateau.

**Mme Hélène PETIT – Intervenante dans la salle**

Quelle est la différence entre zone de protection renforcée et zone de protection forte ? Est-ce que sur la zone renforcée, les usages continuent ?

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Madame BRICHET peut peut-être répondre à cette question.

**Mme Marion BRICHET – DIRM**

Merci pour cette question sur la définition. Aujourd'hui, on parle de zone de protection forte. C'est le terme du décret d'avril 2022. La zone de protection renforcée est un terme qui est utilisé dans certaines zones marines protégées, mais nous parlons bien de zones de protection forte dans lesquelles certaines activités pourront être interdites ou réduites.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

C'est d'ailleurs l'un des enjeux de ce débat public de justement pouvoir mieux préciser.

**Mme Hélène PETIT – Intervenante dans la salle**

Dernière petite chose pour la conchyliculture. Je pense que le changement climatique a quand même un gros impact, parce qu'il y a quand même des températures d'eau létales.

**Mme Katell SALOU – DIRM**

Oui, c'est d'ailleurs un point qui est abordé dans le fameux bilan dont je parlais qui est accessible à tous, c'est le bilan qu'a fait le Cerema sur le schéma régional de développement de l'aquaculture marine – enfin, sur les schémas puisqu'il y en avait un par région. Il aborde effectivement les principaux défis, que ce soit pour la conchyliculture et la pisciculture, et il est évidemment question du dérèglement climatique et de son incidence sur les lagunes et la production.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. D'autres personnes veulent-elles prendre la parole ?

**Intervenante dans la salle**

Vous avez donné les chiffres de la pêche de loisir. Comment faites-vous pour savoir combien de tonnes sont pêchées, alors que sur les quais à Sète, quand je passe, ça ne mord jamais ? Je suis dans le tourisme. Je suis guide conférencière. J'ai beaucoup de questions quand on emmène les Américains le long des quais pour savoir ce qui est pêché. Il est très rare que je puisse leur montrer une daurade ou le reste.

**Mme Katell SALOU – DIRM**

Peut-être que ma collègue voudra compléter, mais c'est effectivement toute la difficulté avec la pêche de loisir. Nous sommes capables de comptabiliser le nombre de pêcheurs de loisir, même si ce sont des estimations, d'avoir une idée du nombre de sorties en mer, mais sur les quantités pêchées, c'est assez compliqué puisque l'on se base plutôt sur des enquêtes, d'où l'intérêt de développer de nouveaux outils comme « Catch Machine » dont on parlait tout à l'heure, qui vont permettre de faire une déclaration à la fois des pêcheurs et surtout une déclaration des captures.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Les enquêtes dont vous parlez sont les recueils des déclarations des pêcheurs de loisir en leur demandant ce qu'ils ont pêché.

**Mme Katell SALOU – DIRM**

Oui, c'est plutôt comme cela que ça fonctionne actuellement.

**Dominique – Intervenante dans la salle**

Je suis là au titre du syndicat des énergies renouvelables. Je suis un professionnel de l'éolien en mer. J'avais une question sur le chiffre d'affaires de la filière qui a été donnée et je voulais savoir si le détail existe pour la partie chalut, puisque l'on voit bien que le chalut, c'est important, mais quelle est la proportion, vu que cela a diminué par quatre depuis 20 ans ?

**M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Je ne l'ai pas, mais c'est environ 80 %. La flotte chalutière représente environ 80 % du chiffre d'affaires.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Madame SALOU, avez-vous un complément là-dessus ?

**Mme Katell SALOU – DIRM**

Il me semble que l'on peut parler de 30 millions sur les 38 millions que j'évoquais tout à l'heure.

**Jean-Claude – Intervenant dans la salle**

Je suis vice-président du palangrier au niveau de la pêche de loisir et je suis aussi membre de la FNPP, la Fédération Nationale des Pêcheurs et Plaisance. Je suis surpris parce que tout à l'heure, on a bien parlé de la pêche professionnelle, mais la pêche de loisir, on l'a complètement zappé.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Madame SALOU en a parlé.

**Jean-Claude – Intervenant dans la salle**

En 17 secondes, à peu près, alors que la pêche de loisir représente 2 700 000 pêcheurs. Nous sommes un peu plus nombreux que les pêcheurs professionnels.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Nous parlons de la France, ici. Il y avait plusieurs diapos. J'ai demandé à accélérer. C'est pour cette raison qu'elle a été plus rapide, mais la pêche de loisir a été traitée dans son intervention. J'y tiens et je tiens à le préciser.

**Jean-Claude – Intervenant dans la salle**

Je suis aussi surpris sur certaines espèces pour lesquelles nous n'avons pas de chiffres. Nous, pêcheurs de loisir, nous n'avons pas de chiffres. Nous avons des statistiques, parce que nous pêchons depuis plusieurs années et depuis une trentaine d'années pour certains. Il y a des espèces pour lesquelles on ne pêche quasiment plus. Je parle des poulpes et des congres. Ce sont des espèces où, il y a une vingtaine d'années, on en faisait, mais maintenant quand on fait un poulpe ou un congre, c'est carnaval. Je suis surpris que Monsieur disait tout à l'heure que les espèces ne sont pas en danger. Peut-être, mais au niveau de la pêche de loisir, on voit qu'il y a une grosse différence par rapport à quelques années.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Sur la question du suivi des espèces, je vais demander à Monsieur LAUGIER de répondre.

**M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Par contre, au niveau de la pêche professionnelle, avec la directrice de l'Ifremer, nous faisons un suivi par rapport au poulpe. Nous l'avons encadré au niveau des professionnels. Nous l'avons réglementé et, sous couvert de l'Ifremer, le poulpe se porte très bien.

**M. Thierry LAUGIER – DDTM**

Je confirme. Il y a 2 ou 3 ans, nous avons fait un suivi sur les populations de poulpes et on a vu qu'il n'y avait pas de modification du stock. Après, ce n'est pas une espèce qui est évaluée, comme vous l'avez vu, parce que nous manquons de paramètres biologiques pour pouvoir l'évaluer. Il n'y a pas d'évaluation, mais nous avons regardé qu'en termes de captures, c'est à peu près la même chose et nous avons donc supposé que le stock était constant.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Nous n'avons plus que 3 minutes et il y a trois prises de parole. Je ne peux pas donner la parole à tout le monde, malheureusement.

**M. Jean-Marie RAY – Intervenant dans la salle**

Je suis le président de la Fédération Française de Pêche Sportive en apnée, en pêche sous-marine. Je veux simplement signaler un chiffre qui me paraît tout à fait erroné. Quand on dit qu'il y a 20 % de pêcheurs dans des fédérations, Monsieur parle de 2,7 millions de pêcheurs loisir en France. Dans les fédérations, si l'on atteint 150 000 ou 160 000 pêcheurs qui prennent des licences dans les fédérations, c'est le maximum. Ce chiffre, je l'ai entendu « X » fois à droite et à gauche, mais c'est un chiffre complètement faux.

**Simone – Intervenant dans la salle**

Je suis Secrétaire générale de la Confédération Mers et Libertés et Secrétaire générale de la Fédération Française des pêcheurs à mer. Ma question sera pour Monsieur Thierry LAUGIER. Vous avez parlé de

commission internationale. Est-ce que ces commissions-là vont jusqu'à l'ICCAT, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ?

**M. Thierry LAUGIER – DDTM**

Oui, complètement.

**Serge – Intervenant dans la salle**

Merci. Je suis ancien mareyeur. On dit que le pêcheur pêche tout et que c'est un prédateur. Sans ce prédateur, il n'y a plus de poissons. Que faisons-nous du cormoran ? Pour le cormoran, je vais vous donner quelques chiffres qui sont faits par les scientifiques. On estime à 10 000 individus, les cormorans en France. Une étude donne qu'un individu mange 400 grammes de poisson par jour, c'est-à-dire que si chaque individu mange un poisson de 400 grammes tous les jours, il mange 10 000 poissons. Si le poisson fait 40 grammes, c'est 100 000 poissons et si le poisson fait 4 grammes, cela fait 1 million de poissons. Vous multipliez par l'année, cela fait 300 millions de poissons. Que faisons-nous pour le cormoran, du moment qu'il est protégé ?

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci. J'indique qu'hier, sur la criée, les pêcheurs nous ont parlé aussi des dauphins qui étaient nombreux et qui avaient aussi un impact.

**Abdel Malek – Intervenant dans la salle**

Je suis étudiant à l'université Paul Valéry de Montpellier en urbanisme. Ma question était par rapport à la fermeture de la conchyliculture dans les étangs et notamment dans l'étang d'Ingril, si vous pouvez nous expliquer les raisons. Aujourd'hui, est-ce un risque qui peut s'étendre sur d'autres étangs, notamment l'étang de Thau ?

**Mme Katell SALOU – DIRM**

Sur les raisons précises, ce serait plutôt à la Direction départementale des Territoires de la mer de faire une réponse là-dessus. Je ne connais pas les raisons précises. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'effectivement – mais ça, tout le monde le sait ici, je pense – l'élevage de coquillages est très suivi sur le plan sanitaire et il y a des normes à respecter, en termes de qualité des eaux notamment. Lorsque la qualité des eaux est jugée comme plus assez bonne, cela peut se terminer en une fermeture de site.

**Un intervenant**

Je suppose que vous parlez de l'étang du Prévost, et non pas d'Ingril.

**Mme Katell SALOU – DIRM**

Trois sites ont effectivement été fermés, soit l'étang de Prévost, Ingril et Urbino en Haute-Corse.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Peut-être un petit point sur le cormoran, la question des espèces.

**M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Je m'excuse. Je ne peux pas vous répondre personnellement, mais je partage complètement ce que vous avez dit.

**M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci. Nous sommes typiquement dans l'interaction entre la pêche et d'autres activités, notamment les questions de biodiversité. Je vous remercie. Nous allons justement pouvoir discuter de cette interaction entre biodiversité et pêche dans la suite. Merci beaucoup, Messieurs et Mesdames, de vos interventions. Si tout va bien, nous avons tous dans la tête une image à peu près claire, presque consensuelle sur certains points. Le poulpe, nous en avons parlé. Il y a peut-être des désaccords, mais nous avons cette image.

Je vais demander aux trois autres personnes de bien vouloir venir, Madame LEPETIT pour l'association Planète mère, Monsieur BEAUCHER de MedReAct et enfin, Madame LLINARES de la criée de Sète. Nous entrons dans notre deuxième session qui est celle d'essayer de se projeter dans l'avenir des pêches en Méditerranée. Pour nous mettre en condition pour réfléchir et pour travailler table par table sur ces trajectoires du futur 2030-2050 pour les pêches, nous nous sommes dit que cela pouvait être intéressant d'écouter déjà des acteurs qui vont se présenter, qui vont dire ce qu'ils font, en quoi et comment ils interagissent avec la question de la pêche. Malheureusement, Monsieur WENDLING de Sathoan est excusé. Nous allons essayer d'avoir une vraie diversité avec vos trois actions et vos trois profils.

Nous leur avons demandé, en quelques minutes, de partager avec vous et avec nous tous, à quelles questions, à quels défis, selon eux, les pêches doivent répondre pour se maintenir, se développer ou se réduire – c'est à chacun de réfléchir – à ces deux horizons de temps, 2030 et 2050. C'est un peu l'exercice que nous leur avons demandé. Ce n'est pas de donner des solutions, mais plutôt d'aider chacun à se projeter et à se dire « Pour moi, la ou les questions prioritaires sont celles-ci ». Ce serait une façon de vous mettre en condition pour ensuite travailler en table à table.

### **Mme Audrey LEPETIT – Association Planète Mer**

Bonjour à tous. Merci pour l'invitation. Je suis Audrey LEPETIT, responsable pêche au sein de Planète Mer. Quelques mots sur Planète Mer. Nous sommes une association d'intérêt général qui a été créée en 2007 avec pour mission d'agir tous ensemble afin de retrouver un équilibre durable entre vie marine et activité humaine. Nous travaillons à bâtir des solutions concrètes de terrain et qui soient reproductibles sur d'autres territoires et, bien sûr, ensuite reprise et mise en œuvre par les politiques publiques. Nous agissons dans trois domaines d'action qui sont la protection de la biodiversité marine avec les citoyens à travers le prisme des sciences participatives, la gestion des ressources de pêche avec les pêcheurs et la restauration des écosystèmes marins dégradés avec les populations locales.

Il est important d'avoir en tête que l'on agit toujours avec et jamais contre. C'est une forme de lobbying remontant où nous partons d'un constat de terrain et nous allons tester, avec les acteurs, des solutions concrètes. Typiquement, dans le domaine de la pêche, vous parlez du Var. Nous travaillons avec les prud'homies de pêche varoise où nous les avons impliqués dans le programme PELAMéd – pour pêcheurs engagés pour l'avenir de la Méditerranée – que nous portons avec le Comité départemental des pêches du Var. Pour cela, nous avons recensé. Nous ne sommes pas arrivés avec un projet fait en leur disant que nous allons faire telle ou telle chose. Nous avons fait le tour des prud'homies pour identifier les problématiques et les enjeux du secteur sur des territoires bien définis. Je ne vais pas rentrer plus dans le détail, puisque ce n'est pas l'objet aujourd'hui de parler du projet.

La question qui nous a été posée est « Quels étaient les défis à relever pour articuler la pêche au bon état écologique de la mer ? » J'ai identifié trois principaux défis à relever, mais bien sûr, il y en a plein d'autres. Le premier a été évoqué lors du constat qui est vraiment l'amélioration des connaissances. Il est indispensable de renforcer les moyens qui peuvent être donnés à la science pour la collecte de données, tant sur les espèces, comme nous l'avons vu, mais aussi sur les activités et l'ensemble des usages, notamment la pêche de loisir qui a été évoquée. Nous avons très peu d'informations. Nous avons des chiffres qui sont issus d'études qui commencent à dater maintenant et via des enquêtes qui ont été faites, mais nous avons très peu de matière sur les prélèvements et sur l'activité générale, mais c'est pareil sur la petite pêche. La question, c'est comment gérer une activité ou des usages quand on a si peu de connaissances. Le deuxième enjeu que l'on peut identifier est l'élaboration, la mise en place, mais aussi le suivi et l'évaluation de plans de gestion, qu'ils soient adaptés aux différents usages. Comment peut-on atteindre les objectifs du bon état écologique en mer si les efforts et les moyens de gestion qui sont déployés ne prennent pas en compte l'ensemble et qu'il y ait une intégration globale des usages ? Le troisième enjeu qui est important est la lutte contre toute forme d'activité illégale en renforçant les moyens de surveillance et de contrôle des activités. J'ai en tête notamment le braconnage. Quand on parle de mortalité par pêche, quand on fait les évaluations des stocks, aujourd'hui, on prend uniquement la pêche professionnelle, l'activité sur laquelle nous avons des données, mais pour le braconnage qui est une activité illégale, il y a une part de mortalité induite par cet usage illégal pour laquelle nous n'avons aucune connaissance.

Pour moi, ces trois défis passent impérativement par l'implication des professionnels de la pêche, en cherchant également une adhésion des autres parties prenantes. Concernant les pêcheurs, il est important pour nous de les impliquer dans les différents processus de décision, mais aussi de valoriser et de prendre en compte les connaissances des pêcheurs professionnels, mais aussi d'autres usagers, dont les plongeurs, les plaisanciers, les pêcheurs de loisir et de revenir également à des systèmes traditionnels de gestion, comme les prud'homies de pêche en Méditerranée, pour autant qu'on les adapte au contexte actuel de 2024 avec tous les enjeux qui ont pu être présentés auparavant.

### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Un grand merci à vous pour la concision de vos propos. Madame LLINARES, si vous voulez bien vous présenter également, même si pas mal de gens vous connaissent, à Sète.

### **Mme Kelly LLINARES – Directrice de la criée de Sète**

Bonjour. Je suis Kelly LLINARES. Je suis directrice de la criée de Sète. Pour vous situer un peu, le rôle d'une criée est d'organiser la vente des produits de la pêche. Elle met à disposition des moyens humains et matériels au service des pêcheurs et acheteurs. C'est un prestataire de services. La criée joue un rôle

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

économique et social très important. À titre d'exemple, à Sète, la pêche représente plus de 600 emplois directs et 500 indirects. À ce titre, je remercie la région pour le maintien économique de la filière. La criée de Sète compte à ce jour neuf chalutiers et une cinquantaine de petits métiers qui débarquent chaque jour. Elle a perdu sept chaluts au plan de sortie de flotte depuis le mois de juin 2023. Au niveau des acheteurs, ils sont en moyenne une cinquantaine par jour, dont 20 mareyeurs. Ce nombre n'a, quant à lui, pas changé depuis juin dernier. Les apports sont à la baisse et depuis des années, au rythme des mesures du Plan West Med et de la pénurie de poissons bleus.

Il faut savoir qu'il y a 10 ans, ont débarqué à la criée 2 800 tonnes de produits et il y a 20 ans, on en débarquait 7 000, dont 4 000 tonnes de poissons bleus. Aujourd'hui, sur l'année 2023, nous avons débarqué 1 700 tonnes de poissons, essentiellement du poisson blanc. Je voudrais parler de la pénurie de poisson bleu qui est un réel problème sans réponse claire pour les professionnels. En effet, la pêche en Méditerranée est donc une pêche artisanale, comme le disait Bernard PEREZ, tout à l'heure. Elle a toujours été une pêche responsable. Les prud'homies ont toujours mis en place des règles pour préserver la ressource. Les pollutions ont eu et continuent à avoir un impact significatif sur les espèces. Les quantités de sardine et d'anchois sont aussi importantes en Espagne qu'en Italie. Sauf qu'à la différence, en Méditerranée française, ces espèces ne grossissent pas, ce qui génère une perte non négligeable et la possibilité d'un développement économique.

Pour terminer, les solutions à 2030-2050 sont certainement dans la décarbonation et peut-être dans la réduction de la taille des navires, mais également dans la recherche scientifique de la ressource. En attendant, la criée s'adapte et continuera à s'adapter aux contraintes en faisant des ramasses sur d'autres ports, des ports voisins de Méditerranée, des ports d'Atlantique, en développant la vente de thon en criée et la valorisation de l'outil, ainsi que des métiers et du produit. Il est certain que la mise en place de champs d'éolien réduira considérablement les espaces pour la pêche en accentuant les problèmes liés à la pénurie de poissons.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup, Madame LLINARES, et merci également de votre accueil hier, sur la criée à Sète, pour le débat public. Monsieur BEAUCHER, à votre tour. Même exercice. Vous avez 4 minutes pour essayer de nous donner les défis et les questions auxquelles la pêche devrait répondre.

#### **M. Stephan BEAUCHER – Fondation MedReAct**

Bonjour et merci d'être toutes et tous là. Je ne m'attendais pas à une telle audience. Je suis Stephan BEAUCHER. Je travaille depuis plus de 25 ans maintenant avec les ONG environnementales et plus précisément, je travaille depuis 10 ans sur les thématiques de protection forte en Méditerranée spécifiquement. J'interviens ici au nom de MedReAct qui est une fondation européenne dont le siège est à Rome. Je suis le délégué en France. Il y en a déjà en Espagne, en Italie et en Grèce qui travaillent sur ces mêmes problématiques et en particulier, MedReAct est à l'origine de la zone de restriction des pêches de Jabuka Pomo Pit, en Adriatique centrale. Peut-être que certaines et certains d'entre vous en ont entendu parler. J'y reviendrais en 30 secondes à la fin de mon intervention, mais c'est quand même quelque chose qu'il faut garder en tête.

Concernant la protection forte, dans le contexte de ce que l'on a vu tout à l'heure entre l'intervention de Bernard PEREZ et celle de l'intervenant d'Ifremer, la protection forte permet d'apporter une solution à la superposition de deux choses. On a vu tout à l'heure que les perspectives d'installation des fermes des éoliennes sont quasiment exponentielles. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais par rapport à ce qui existe actuellement, il va y avoir un maillage considérable. Or, il faut savoir que, de toute façon, les fermes éoliennes sont de fait une zone de protection forte puisque les pêcheurs ne peuvent plus y aller ou, à moins d'être contredit, la pêche chalutière ne peut plus aller sur ces zones-là. Je retiens aussi de l'intervention de l'intervenant d'Ifremer que, dans les schémas qu'il nous a présentés, en dehors du rouget de vase, ce n'est pas folichon. Nous avons donc un contexte dans lequel les pêcheurs exercent une activité sur des stocks qui ne sont pas dans un état flambant neuf et où les zones accessibles vont tendanciellement, mais avec une certaine certitude, diminuer. C'est pour cette raison que je disais que la protection forte permet de transcender la superposition de ces deux idées, d'où l'idée de réserver des zones de manière à augmenter la productivité naturelle de ce qui reste accessible. Ce sont des zones dans lesquelles nous allons avoir une reproduction importante puisque ce sont des zones qui ne seraient pas pêchées. Tout à l'heure, il y avait une question sur la protection forte. Nous ne sommes plus du tout dans le contexte des AMP ni des parcs naturels marins. La protection forte, telle qu'elle est décrite dans le décret d'avril 2022, c'est une cessation des activités correspondant à la réduction des enjeux définis dans le dossier de mise en place. C'est très clair. Nous ne sommes pas du tout dans le cosmétique.

J'ai dit que je terminerais sur Jabuka. La zone de restriction des pêches de Jabuka a été mise en place en 2017. À partir du printemps 2019, c'est-à-dire moins de 18 mois après, les pêcheurs constataient une

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

augmentation des captures dans la zone périphérique, constataient une augmentation de la taille moyenne de ces captures, soit une meilleure valorisation et sur un plan biologique, constataient le retour de certains requins qui avaient déserté la zone depuis 40 ans. Ce qui est intéressant dans l'AFRA en dehors de la transcendance que j'évoquais tout à l'heure, c'est que c'est gagnant-gagnant à la fois pour les pêcheurs puisque de toute façon, nous allons avoir cet effet d'augmentation des captures et des captures mieux valorisées, parce que plus grandes. Quand vous commencez à vendre des merlus dont la taille moyenne augmente tendanciellement, vous gagnez mieux votre vie et tout ça, sans augmentation de l'effort de pêche. Nous sommes donc sur une boucle vertueuse, à la fois pour le secteur économique de la pêche et pour l'environnement par le retour, je le disais, de certains sélaciens et par la régénération de l'écosystème. Dans un premier temps, arrêter la dégradation de l'écosystème quelle qu'en soit la cause. Nous n'allons pas rentrer dans la polémique de savoir si ce sont les activités humaines telluriques qui sont à l'origine de, ou si c'est la surpêche. Enrayer la dégradation des écosystèmes et, une fois qu'elle s'est enrayerée, de remettre en marche la machine pour pouvoir régénérer l'écosystème qui permet à l'activité de pêche de continuer à s'exercer.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Vous avez tenu dans les temps. Merci à vous. C'était l'idée d'ouvrir un peu des perspectives. Sur la question de la pêchabilité des parcs éoliens que soulevait Monsieur BEAUCHER, est-ce que la DREAL ou la DRIM souhaitent faire un complément pour confirmer ou infirmer ? Monsieur AUTRIC, souhaitez-vous prendre la parole ? Ensuite, Monsieur PEREZ. Je voudrais avoir une réponse de l'État sur la pêchabilité et le co-usage dans les parcs éoliens. Merci.

#### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'en France, nous souhaitons évidemment assurer la cohabitation des usages sur les espaces maritimes. La technologie de l'éolien flottant engage la colonne d'eau avec un certain nombre d'éléments, les lignes d'ancrage qui vont permettre de stabiliser les flotteurs sur leur position de mise en place et ainsi que les câbles inter éolienne dynamiques qui sont dans la colonne d'eau. La pêche aux arts traînants apparaît difficilement mise en œuvre dans les conditions actuelles de cette activité, puisqu'il pourrait y avoir des risques de croche avec la mise en danger à la fois des biens et des personnes. En revanche, les arts que l'on appelle dormants, plutôt des filets, pourraient être envisagés. La préfecture maritime a autorisé, dans les arrêtés des fermes pilotes, des expérimentations qui pourraient être à l'initiative des parties prenantes pour tester justement cette compatibilité. La porte est ouverte, mais des expérimentations doivent se mettre en œuvre.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Monsieur PEREZ, vous vouliez la parole.

#### **M. Bernard PEREZ – Comité régional de Pêche d'Occitanie**

Par rapport à ce qui a été dit, pour les zones de protection forte, aujourd'hui, il se murmure dans les couloirs de l'État que demain, les éoliennes ne pourront pas faire partie des zones de protection forte. C'est important. Nous en avons vraiment besoin. Vous l'avez dit et vous l'avez expliqué. Nous en avons besoin et c'est un travail. Encore une fois, essayons de mobiliser tout le monde, puisque ces parcs éoliens doivent devenir des zones de protection fortes. Pour la profession, c'est très important. Merci.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Sur la question des zones de protection fortes qui a été déjà soulevée par Monsieur BEAUCHER et qui avait été évoquée par Madame BRICHET en début de réunion, vous vous souvenez de la carte avec les zones à enjeu. C'étaient des zones où, potentiellement, il pourrait y avoir demain de la protection forte pour atteindre ces 5 % sous zones de protection forte dans la mer sous souveraineté française. Je ne sais pas si vous avez revu la carte. Nous pourrions éventuellement la remonter pendant la séance de travail en atelier, si vous le souhaitez, puisqu'une partie des enjeux ont été positionnés sur le sud du plateau du golfe du Lion. La régie peut peut-être la remettre pour que l'on se la remette un peu en tête, en sachant que ce n'est pas du tout exhaustif. Cela fait partie des hypothèses de travail. J'insiste bien, mais ce débat public a exactement pour objet de proposer des localisations plus précises sur ces zones de protection forte. La question de savoir si l'éolien doit être ou peut être une zone de protection forte est très clairement posée dans ce débat. Vous avez donc ici les zones qui pourraient être considérées comme des zones de protection forte au titre de la biodiversité. J'ai bien dit « pourrait ». Nous sommes bien dans le conditionnel. Dernière précision, mais il n'y a plus de couloirs. Il n'y a pas de couloirs des services de l'État puisque tout se décide dans le débat public et ce que vous entendez dans les couloirs des services de l'État n'a pas la même valeur.

## Une intervenante dans la salle

Les zones de protection fortes, c'est par rapport à toutes les activités. Ce n'est donc pas uniquement la pêche. Si l'éolien est une activité, cela ne peut pas être une zone de protection forte.

### M. Étienne BALLAN – CPDP

Aujourd'hui, l'exclusion de certaines activités de zone de protection forte n'est pas cadrée de façon nationale et de façon claire. Il peut donc y avoir certains usages dans des zones de protection forte. Madame BRICHET voudrait-elle répondre à cette question rapidement pour clore le sujet ? Merci.

### Mme Marion BRICHET – DIRM

Sans parler encore des zones de protection forte ou de zones de protection renforcée, aujourd'hui, nous n'avons pas de doctrine nationale qui interdit une activité dans une zone de protection forte. Nous attendons cette doctrine. C'est pour cette raison que nous n'avancions pas réellement dans les couloirs de l'État sur les zones de protection. Nous n'avons pas ces indications très précises sur les activités qui seront compatibles ou qui seront incompatibles avec la protection forte, sauf l'extraction de granulats marins, mais qui ne nous concerne pas.

### M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. C'est très clair. La règle du jeu n'est donc pas encore édictée sur les usages qui seraient compatibles avec la protection forte. Je le redis pour que ce soit très clair. Je suis désolé. Nous allons arrêter ici la discussion en plénière. Nous aurons à nouveau un temps de discussion tout à l'heure, après le travail un peu plus prospectif.

Tout à l'heure, j'ai indiqué que nous allions donc travailler par table. Pour que ce travail soit efficace, je vous ai déjà indiqué qu'il serait bon que les personnes qui sont venues au titre d'une même activité ou d'une même organisation puissent se séparer. J'ai repéré à cette table, par exemple, la pêche de loisir très fortement représentée. Je vais donc vous demander, si vous le voulez bien, de vous séparer et de bien vouloir aller les uns les autres à différentes tables. Nous allons prendre deux ou trois minutes pour que toutes ces personnes, si vous le voulez bien, se lèvent. Si vous voulez bien vous lever et aller rejoindre d'autres tables où vous pourrez défendre votre point de vue de pêcheur de loisir. Messieurs, s'il vous plaît. Allez-y. Donnez l'exemple. Si votre voisin est là pour porter un peu les mêmes arguments que vous, merci de bien vouloir vous déplacer. Pour les personnes qui sont au fond de la salle et qui sont assises ici, dans la deuxième salle, de bien vouloir venir dans cette première salle. C'est une obligation. Merci de venir dans cette salle et de trouver une place à l'une des tables. Idéalement, pas plus de 6 personnes par table serait parfait.

Il est normal que vous ayez déjà commencé à débattre. C'est logique. Quelques mots maintenant avant de démarrer. Vous avez presque 50 minutes, à peu près 45 minutes. Vous avez vraiment le temps de réfléchir et d'échanger. Il n'y a pas d'animateur à vos tables. C'est vous qui animez votre propre discussion. C'est très important. Pour que cela se passe bien, il nous faut, dès le départ, que vous choisissiez un rapporteur, un scribe, quelqu'un qui va écrire les trajectoires que vous proposerez tout à l'heure. Vous avez le droit d'avoir une trajectoire si vous vous mettez d'accord sur une seule. Vous pouvez en avoir plusieurs. Vous n'êtes pas obligés d'être d'accord sur tout. Vous avez le droit d'être en désaccord. Ce n'est pas un problème, mais vous nous indiquez les trajectoires. Pour vous aider, nous avons remis les trois questions à l'écran. Je vous demande vraiment de vous appuyer dessus.

« Quels objectifs ? » Ces objectifs peuvent être aussi quantitatifs. Vous avez droit de dire qu'il faut réduire ou qu'il faut augmenter. Ils peuvent être en volume, ils peuvent être en valeur, ils peuvent être en chiffre d'affaires, ils peuvent être en emploi. Vous avez tous les droits, mais ces objectifs doivent être précis sur ce que l'on veut atteindre à ces deux périodes. Nous avons entendu les tendances actuelles. Nous avons attendu, sur la criée de Sète, plutôt à une réduction de l'activité. Nous avons entendu par ailleurs un chiffre d'affaires qui peut néanmoins monter à l'échelle de la Méditerranée ou l'évolution entre les métiers. Tout ça est des objectifs que vous pouvez fixer.

« Quel rapport avec les autres activités ? » Nous venons d'avoir la discussion à l'instant. Est-ce que nous pouvons pêcher dans les parcs éoliens ou au contraire, est-ce que l'éolien et la protection de la biodiversité peuvent travailler ensemble pour améliorer la ressource halieutique dans d'autres zones ? Il y a beaucoup de choses pour la pêche qui se jouent dans son rapport avec les autres activités. Nous vous demandons vraiment de réfléchir à cela. Où pouvons-nous pêcher, mais surtout, avec quels usages cela est-il compatible ? Cela ne devrait-il pas être compatible ?

Enfin, toutes les évolutions techniques et économiques. Nous avons parlé d'artisanat, d'industriels, de petits métiers, de toutes sortes de choses, de techniques, de chaluts et autres. Là, vous avez vraiment

aussi toute liberté pour finalement imaginer le portrait technique et économique de la pêche de 2030 et de 2050.

Est-ce que la consigne est claire ? Un scribe, trois questions et 45 minutes. Tout à l'heure, vous présenterez ces orientations, ces trajectoires, la pêche ou les pêches telles que vous les imaginez à ces deux horizons de temps. Margherita de la CPDP et moi-même sommes à votre disposition. Si ça coince à un moment donné ou s'il y a quoi que ce soit, vous n'hésitez pas, vous nous appelez. Si vous avez besoin d'une information technique, Madame BRICHET, Monsieur AUTRIC, Monsieur BOCQUENET pour RTE et d'autres sont présents et pourront venir quelques instants à votre table pour répondre à une question particulière. Vous levez la main, vous nous demandez à Margherita et moi, et nous vous amènerons le bon intervenant avec la bonne réponse. Bon travail. Nous sommes à votre disposition pour vous aider si besoin.

### *Deuxième session*

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Nous allons vous demander de bien vouloir arrêter les discussions, s'il vous plaît, même si, sur certaines tables, elles ont l'air de ne jamais devoir s'arrêter. Nous terminons notre réunion en essayant de partager un peu les idées qui ont été formulées sur les différentes tables. Vous avez normalement désigné un scribe tout à l'heure pour écrire. Nous allons demander à un ou une scribe de bien vouloir nous donner ses orientations et ses trajectoires un peu prospectives pour les pêches.

#### **Arthur – Intervenante dans la salle**

Avec le groupe, nous avons travaillé sur la première question des objectifs de la pêche professionnelle et de loisirs. Pour la pêche de loisir, les objectifs 2030-2050 seraient de construire le permis et d'améliorer l'encadrement et la réglementation au niveau de l'information également qui peut être donnée pour la pêche de loisir. Pour la pêche professionnelle, c'est un modèle économique qui est global qui est à faire évoluer au niveau des navires pour la décarbonation. Nous avons aussi parlé de l'amélioration des modèles de bateau pour qu'ils soient plus polyvalents et de garder la diversité des espèces pêchées en Méditerranée qui est une richesse indéniable. Nous aurions aussi une amélioration de la plus-value de la ressource, notamment grâce à la diversification et le pescatourisme, mais cela fait partie de la seconde question. Ensuite, nous aurions tendance à aller vers la vente directe et notamment améliorer les dispositifs commerciaux des pêches, diversifier les dispositifs de vente entre les équilibres directs et les criées pour augmenter les apports et la valeur des pêches professionnelles, améliorer la sélectivité et également une meilleure communication envers les consommateurs, puisque c'est aujourd'hui l'une des critiques qui peut être faite pour la pêche professionnelle.

Sur la question du rapport avec les autres activités, nous avons parlé des coactivités qu'il serait possible de favoriser et notamment avec le fait de mettre les pêcheurs au centre des autres activités et qu'ils prennent beaucoup plus part, qu'ils soient plus acteurs des autres activités, qu'ils y soient intégrés. Plus de pescatourisme et de ventes directes qui feraient ainsi baisser la pression de la ressource. Nous avons également parlé des zones de restriction, notamment des juvéniles qui sont existantes, qu'il faudrait continuer à préserver le maintien des zones de protection intégrale comme on peut avoir à Palavas ou Agde.

Pour la troisième question, pour les évolutions techniques qui seraient envisageables, nous avons parlé de navires qui consommeraient moins, notamment avec toutes les actions pour la décarbonation qui sont en cours d'investigation, mais qu'il faudrait accompagner nécessairement d'adaptation des équipements portuaires principalement pour que ce ne soit pas uniquement porté sur les navires. Voilà pour notre réflexion.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Pour les autres tables, il peut être intéressant de voir, dans votre rapport, si des choses correspondent et de pointer les éléments complémentaires aussi à ce qui a déjà été dit. Pour les idées qui auront déjà été dites plusieurs fois, nous pourrions peut-être passer un peu plus vite.

#### **Intervenante dans la salle**

Bonjour. Pour notre groupe, nous avons travaillé sur un grand objectif général qui va découler sous plusieurs objectifs, des sous objectifs. Notre grand objectif est de faire cohabiter tous les types d'activités tout en préservant l'écosystème du golfe du Lion. Notre premier sous objectif a été de soutenir et préserver l'activité économique de la pêche en renforçant les moyens humains des services de l'État pour faire appliquer la réglementation, notamment au niveau de la réglementation liée à la pêche de loisir. Notre deuxième sous objectif est d'étudier la ressource et l'écosystème pour comprendre les impacts des usages sur les ressources. Pour cela, il est nécessaire de favoriser les recherches et le développement

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

en mettant au point des techniques douces et nouvelles de pêche pour adapter les pratiques, par exemple au parc éolien notamment. Ensuite, développer un modèle bio économique de la pêche en faveur de la biodiversité et cela passe par la vulgarisation des informations scientifiques au grand public, en éduquant, dès le plus jeune âge, pour les faire sensibiliser sur le respect de la ressource.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Nous aurons plein de questions à vous poser, mais nous les gardons pour après.

#### **Intervenante dans la salle**

En parlant des trois questions, nous nous sommes rendu compte que l'on revenait finalement un petit peu aux mêmes idées et aux mêmes réflexions. Elles se recoupent énormément. Le problème, c'est que pour les objectifs, comme pour les évolutions, les pressions sont multiples actuellement, avec le changement climatique et la pollution. L'idée est de trouver des solutions pour maintenir la pêche. Nous avons bien sûr beaucoup plus parlé de l'Occitanie. Maintenir la pêche, cela veut dire quoi ? Maintenir une filière socioéconomique du pêcheur à la criée. Cela a été notre première idée. Pour cela, nous pensons qu'il faut déjà impliquer tous les professionnels dans tous les processus de décision. Cela permet une meilleure appropriation de ce qui se fait. De plus, les pêcheurs sont quand même sur l'eau tous les jours. Ils connaissent donc leur milieu et cela permet une meilleure acceptation.

On peut partir aussi sur une évolution technique des engins de pêche pour notamment peut-être diminuer les captures accidentelles, mais cela prend du temps et implique aussi de réfléchir sur la viabilité économique des entreprises. Si vous êtes un petit pêcheur, pour se réarmer, ce n'est pas simple. On peut parler d'une diversification des pêches. La polyvalence permet quand même de moins impacter la ressource. S'il doit y avoir des périodes de fermeture pour certaines espèces, cela permet d'aller sur d'autres espèces en étant moins impactés économiquement.

Sur la biodiversité, c'est la recherche et la compréhension en donnant de la visibilité aux pêcheurs, une valorisation des produits de la mer qui est très importante. Pour l'éolien, nous n'avons pas vraiment eu de décision très précise parce que c'est compliqué. Nous sommes seulement d'accord que si le nombre de parcs évolue trop rapidement et trop, cela peut vraiment impacter les pêches. La décarbonation est importante, notamment pour le maintien économique des navires. Valorisation des produits de la mer, je l'ai dit. Par la valorisation des produits de la mer, on entend la communication, les labels, communiquer sur l'origine géographique. Si c'est une pêche du jour, cela se vend mieux. Achats directs aux pêcheurs. Le dialogue étant le plus important.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

D'accord, merci. Je précise de bien vouloir donner les feuilles à notre équipe, s'il vous plaît, pour que l'on puisse récupérer tous les éléments. Merci.

#### **Intervenant dans la salle**

Pour la première question concernant la pêche professionnelle, améliorer les connaissances sur les espèces exploitées. On a vu qu'il y avait des gros gaps de connaissances, notamment sur toutes les espèces pêchées par la petite pêche, la pêche aux petits métiers, et ceci en associant évidemment pêcheurs et scientifiques et en se basant aussi sur les connaissances empiriques des pêcheurs. Aussi, mettre en place des plans de gestion en intégrant et en associant fortement les prud'homies, et en réfléchissant aussi si les règlements prud'homaux ne sont pas aussi une très bonne base de travail pour mettre en place ces plans de gestion. Pour la pêche de loisir, réglementer la pêche de loisir, créer un permis de pêche de loisir et suivre les prélèvements de la pêche de loisir.

Sur la deuxième question, utiliser les éoliennes comme une opportunité pour avoir des zones de protection fortes ou renforcées à définir. Sur la troisième question, il y a deux points, dont le premier est de profiter des installations éoliennes pour en faire aussi des zones de récifs artificiels, pour créer des zones de nurseries sur les infrastructures des éoliennes en mer qui vont permettre la fixation et le développement d'un certain nombre d'espèces. Le deuxième point est de fournir aux pêcheurs – professionnels comme de loisir – des outils pour enregistrer et transmettre leurs données de capture en temps réel.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup.

#### **Intervenante dans la salle**

Nous avons d'abord travaillé en prenant les points un par un. Les objectifs ont d'abord été de faire en sorte que tous les acteurs se retrouvent autour d'une table, qu'il y ait une consultation qui soit faite sur

les choix des zones de protections fortes, que la durée limitée soit une durée qui soit tournante dans le temps et dans l'espace, et que pour ces zones de protection forte, les fonds soient différents, soit sableux ou rocheux et tout cela, pour la protection des ressources. Pour les acteurs et pour les pêcheurs, surtout pour les pêcheurs de loisir, il faudrait que les pêcheurs qui ne sont pas, comme on dit, ciblés ou qui ne sont pas connus, se rapprochent des fédérations parce que c'est à travers ces fédérations qu'ils auront les informations sur la réglementation en vigueur, qu'ils auront aussi une information sur les bonnes pratiques, aussi bien sur les différentes pêches que sur la manipulation des bateaux, mais aussi une information sur tout ce qui touche la biodiversité et la protection des espèces dans le terme le plus global de la chose.

Ensuite, que la pêche de loisir soit plus impliquée dans toutes les décisions qui sont prises dans tous les niveaux de l'État et aussi bien départemental, régional ou national. Pour le rapport avec les autres activités, on verrait plutôt une réglementation aussi, par exemple pour les jet skis afin qu'il y ait une cohabitation plus sereine étant donné qu'avec une localisation, on parle des couloirs de navigation, une nuisance sonore et la limitation de vitesse. Pourquoi ne pas mettre en place des bassins de vitesses et tout cela, réglementé plus fortement.

Pour revenir sur les zones de protection forte, que ce soit aussi inclus dans les parcs éoliens et qu'ils deviennent peut-être des zones de protection pour tout ça. Pour les évolutions, bien sûr, il y a la décarbonation en mettant en place une méthode de développer un circuit court pour les produits de la pêche. Ce qui est difficile à comprendre, c'est que les produits de la pêche sont envoyés à Paris pour revenir sur Sète, alors que l'on demande à des bateaux de se décarboner. Ces circuits-là font beaucoup de problèmes. Pour la suite, peut-être une application plus simplifiée sur smartphone, mais qui ne donne pas des contraintes supplémentaires pour les pêcheurs de loisir, parce que ça ira à l'encontre des objectifs qui sont à atteindre. Nous demandons donc une concertation simplifiée des déclarations de pêche.

Une information sur les parcs nationaux ou les parcs naturels, mais une uniformisation de ces réglementations au travers de ces parcs.

#### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Pour les quatre tables qui restent, il faut essayer d'insister sur les choses nouvelles par rapport à ce qui a déjà été dit, sachant que l'on récupérera vos papiers de toute façon. Merci d'être le plus concis possible.

#### **Intervenante dans la salle**

Nous nous sommes vraiment focalisés sur les constats de chacun et à partir de ça, on essaie de développer un peu l'image de la pêche et du pêcheur du futur. Le constat que l'on a fait est que nous souhaitons maintenir la pêche sur le territoire et que ce rôle de pêcheur doit forcément évoluer pour l'avenir. On imagine un pêcheur qui est sur la mer, qui a vraiment ce lien avec le territoire et communique avec les instances et les scientifiques. On imagine une pêche qui est de plus en plus vers une pêche artisanale avec un bateau embarqué sur des petites unités parce que nous voyons que la ressource ne se porte pas bien, mais comment avoir un impact dans ce sens-là ? Nous imaginons des volumes débarqués moins importants de façon à avoir plus d'emplois sur le territoire, avoir un nombre supérieur de bateaux.

Ensuite, on imagine une réglementation qui va évoluer vers une pêche plus artisanale. Nous avons vu récemment que la réglementation était plus vers de grandes unités. Nous allons vraiment plus nous reconcentrer vers les petites unités proches de la côte et aussi, récupérer les produits de pêche au centre de cette réglementation. Nous avons pas mal parlé de l'alimentation. On évalue vraiment cette idée de la mettre au centre des discours et des objectifs, soit une alimentation plus durable, avec tout un travail sur la filière et sur la distribution. Nous n'avons pas eu le temps de parler de la pêche de loisir. Nous nous sommes retrouvés longtemps bloqués sur la pêche professionnelle longtemps.

Comme action, nous avons insisté comme d'autres l'ont fait sur la qualité des engins et la décarbonisation. Par rapport aux autres usages, nous avons un peu échangé sur les ZMP et les éoliennes. Nous ne sommes pas contre la création de ces zones et de ces projets, mais pour nous, il est important que les deux usages puissent cohabiter, si cela est possible. Nous nous sommes dit qu'il est toujours mieux, au niveau réglementaire, même si la France a tendance à faire d'une zone, un usage. À voir si c'est écologiquement possible et si les animaux ont bien envie de se mettre autour des éoliennes.

En dernier, nous avons souligné que le tourisme avait aussi un impact positif sur la pêche. Il y avait tout le développement de la filière du tourisme alimentaire. Nous nous sommes aussi aperçus qu'il pouvait y avoir un impact sur les anneaux au port et sur le rôle du pêcheur au sein des ports. Pour nous, la place du pêcheur dans les ports est quelque chose à protéger.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

## **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Je crois qu'il nous reste trois tables. Nous allons essayer d'être rapides. Excusez-nous. Nous allons un peu déborder de l'horaire prévu.

### **Intervenant dans la salle**

Pour nous, l'objectif principal est de pérenniser et développer l'activité de pêche dans la région et surtout, ce caractère identitaire qui est la pêche artisanale. Ensuite, il y a le côté de la filière de loisir, où l'on voudrait qu'il y ait une meilleure représentation dans les différentes instances. On trouve que ça manque de représentation. Un autre objectif est de renforcer la réglementation, notamment par rapport aux tailles des poissons et des périodes de frai, soit retravailler sur ce volet. Encore une fois, renforcer la connaissance scientifique par rapport aux espèces, par rapport à leur cycle de vie et à leur disponibilité, augmenter les critères qualitatifs concernant la pêche que ce soit des techniques, mais aussi des produits.

Concernant le rapport aux autres activités, les principales idées sont d'imaginer des coexistences entre les différentes activités qui peuvent avoir des bénéfices mutuels entre elles et aussi s'appuyer sur le point commun qui est la protection de l'environnement, qui peut être un point d'entente entre les différentes activités. Enfin, par rapport à l'évolution, cela rejoint un peu ce qui a été dit, mais cela posait la question des moyens et la capacité des entreprises, soit des pêcheurs, et de voir la possibilité d'imaginer des moyens de financement et des subventions pour justement aller vers un nouveau matériel décarboné. Aussi, financer plus la recherche, la connaissance scientifique, la vulgarisation et la communication par rapport aux pêcheurs, notamment les pêcheurs de loisir, renforcer la transparence entre les différentes activités, les différentes techniques et impacts que peuvent avoir une activité sur une autre.

Enfin, le dernier point est aussi d'envisager des labels de qualité, de respect de l'environnement et je crois que cela a été dit.

## **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup. Merci. Je crois qu'il reste deux tables.

### **Intervenant dans la salle**

Nous avons pas mal discuté, mais nous n'avons pas beaucoup écrit. Je vais essayer de synthétiser ça. Dans ce que nous avons discuté, nous nous sommes surtout dits au final que dès que l'on arrivait à avoir de la régulation, que ce soit professionnel ou loisir, on avait des résultats et il y a des résultats. On peut s'appuyer sur ces résultats. Il y en a d'autres, notamment sur les questions de tailles, de périodes et de quotas. Si nous régulons, derrière, il faut contrôler. Pour contrôler, il faut des moyens à la mer avec de l'équité sur ces contrôles, que ce soit chez les professionnels ou chez les loisirs. Une fois que l'on a contrôlé et régulé, il faut faire des suivis. Nous sommes d'accord que l'évaluation des stocks, mais également la pression et l'évolution des activités, doivent être bien considérées là-dedans pour adapter parce que finalement, après, il faut adapter et être capable de se poser des questions à chaque fois. Ce que l'on met en place sur quelques années n'est peut-être pas vrai les années d'après. Pour cela, il faut une réglementation qui soit flexible et souvent prise en amont, sans être décidée trop tard.

Enfin, sur les activités, nous avons discuté des éoliennes et notamment de la sémantique, mais aussi des objectifs que l'on avait sur les zones de protection forte au travers des éoliennes et ne pas avoir ce retour d'expérience que nous avons eu sur les récifs artificiels, où nous avons mis des récifs artificiels de protection et nous avons essayé de leur faire faire de la production. 20 ans après, nous n'avons pas été capables d'avoir de bons résultats. Aujourd'hui, la politique de récifs artificiels a tout simplement coulé parce que nous n'avons pas fixé les bons objectifs au départ. Attention à ne pas considérer les zones de protection au travers des éoliennes comme des bons résultats dès le départ et peut-être se poser les questions de fermer des zones ou du fait qu'il y aura des zones sur lesquelles les activités vont être réduites, mais l'évaluation de ces zones-là n'est pas une évaluation directe comme une zone de protection forte sur lequel on a réfléchi en termes d'intérêts de la zone halieutique et en termes de pression. Je pense que c'est important à mettre en place.

Enfin, sur le tourisme, on rejoint les points que maintenir ces activités, qu'elles soient loisirs ou traditionnelles, est un fort impact économique et touristique dans une région touristique, comme vous le savez. Nous devons donc maintenir ces deux activités parce qu'il y a de l'économie derrière.

## **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Merci beaucoup pour votre synthèse. Je crois qu'il reste une table juste derrière.

## Intervenant dans la salle

Sur les objectifs, je vais essayer de reprendre, dans l'ordre, ce qui n'a pas été dit. D'abord, l'importance du renouvellement des générations, la préservation des compétences qui se perdent, l'intégration des jeunes pour l'accès à la ressource ou aux espaces de pêche, l'image du métier aussi et le parrainage des jeunes. C'était tout un ensemble sur le renouvellement des générations de pêcheurs. Privilégier les pêches qui génèrent les pêches qui génèrent le plus d'emplois par rapport aux tonnages qui sont réalisés, avec également l'idée de quelle vision socioéconomique globale pour la filière et quel modèle, l'importance de maintenir des structures communes portuaires et de maintenir aussi, pour les faire vivre, des apports réguliers. Nous avons eu aussi tout un côté sur l'amélioration des connaissances, sur les milieux et les ressources, notamment développer une approche écosystémique qui n'est pas forcément celle qui est toujours opérée, avec une amélioration des connaissances stocks par stocks actuellement, pour la plupart du temps. L'amélioration aussi des connaissances sur les impacts respectifs des différents facteurs anthropiques et des impacts sur la ressource, notamment climat, pêche, pollution, et mettre au regard ces différents impacts. Améliorer la connaissance sur l'impact des pêches de loisir.

Ensuite, il y a eu tout un volet sur la cogestion, la concertation des acteurs et la transparence des décisions qui sont prises. Pour les objectifs, c'était à peu près ça. Sur la coactivité de pêche et les autres usages, notamment si les ZPF et l'éolien peuvent cohabiter au sein d'un même espace. Il y avait des avis comme quoi cela pouvait être aussi une astuce de certains acteurs pour atteindre plus rapidement les 5 % de ZPF, si c'était effectivement peut-être une ZPF au regard des poissons, par exemple, ou des céphalopodes, mais quid des autres compartiments biologiques comme les mammifères marins, les oiseaux et autres ? Pour la multiplication des usages, quelles zones de pêche pour demain ? Aussi, à force de fermeture de zone de pêche, elle finit par se concentrer et se reporter sur d'autres zones. Il est donc important de mesurer et d'anticiper tout ça. Enfin, la cohabitation avec les loisirs nautiques en zone côtière et en zone lagunaire en Occitanie et aussi avec les ferries et la grande plaisance, plutôt en PACA.

Pour la pêche et l'éolien en mer, difficulté de cohabiter avec le chalutage, a priori, mais plutôt facile pour les arts dormants. Deux stratégies s'opposaient, notamment étendre les parcs éoliens, leur superficie pour pêcher à l'intérieur plus facilement ou alors concentrer les éoliennes pour préserver des zones de pêche autour des parcs d'éoliennes concentrées. Aussi, bien distinguer l'effet concentration de poissons versus l'augmentation de la biomasse qui n'est pas forcément une réalité aussi dans les parcs éoliens. C'est plus un effet de concentration qu'un effet d'augmentation de la biomasse. Sur les évolutions techniques, la pêche dans l'éolien, développer des engins plus petits, dormants et nouveaux. Pour décarboner le maritime, c'est un enjeu que l'État doit porter et pas seulement accompagner.

Pour la pêche au centre de la gestion et de la planification de long terme à moyen terme, avec des visions de filières, comme par exemple la mise en place d'un contrat de filière ou d'une stratégie de filière, comme c'est fait notamment ici, en Occitanie.

### M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup pour tout ça. Avant de conclure, nous souhaitons tout de même vous proposer quelque chose à l'issue de ce tour de table qui est quand même très complet, car nous avons vu qu'il y a beaucoup de choses en commun et aussi des thèmes qui n'ont pas tout à fait pris les mêmes sujets ou qui se sont un peu décalés. Nous n'allons pas faire un débat maintenant. L'heure est trop avancée. En revanche, si une ou deux personnes qui n'ont pas encore parlé dans la plénière depuis tout à l'heure – j'exclus tous ceux qui ont déjà pris la parole – veulent réagir à ce que l'on vient d'entendre ou simplement réagir sur la réunion et l'intérêt qu'ils y ont trouvé ou sur une idée, nous allons essayer de prendre un homme et une femme, si cela est possible. Est-ce que quelqu'un souhaite réagir, en guise de conclusion ?

### Florence – Intervenant dans la salle

Bonjour à tous. Dans la vie, je suis chercheur juriste. Je travaille sur le droit de la mer, du littoral et un sujet aussi qui n'a pas été prononcé ici ou à peine, c'est quand même la question de la capacité de charge du territoire et du territoire occitan. Capacité de charge écologique, mais aussi à accueillir de multiples activités, des anciennes, des traditionnelles, des nouvelles, avec l'idée que la planification peut permettre de mettre tout le monde et ensemble au même endroit, au même moment, et que chacun en sorte satisfait. Concernant cette question de la capacité de charge, nous n'en avons pas beaucoup parlé. Peut-être que vous pourrez aussi relancer le débat afin de savoir si le territoire est assez grand pour tout ce monde, puisque finalement, il se rétrécit. Il n'y a personne dessus.

### M. Étienne BALLAN – CPDP

Merci beaucoup. Est-ce qu'un homme ou une femme voudrait réagir ? Non ? Nous restons donc là-dessus. Merci beaucoup. Maintenant, une annonce importante sur la suite du débat.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

### **Mme Margherita MUGNAI – CPDP**

Merci beaucoup à toutes et à tous. J'espère que vous avez bien aimé cet après-midi d'échange et si vous l'avez bien aimé, nous vous invitons chaudement à participer à une journée entière d'échange autour de tous ces sujets qui se déroulera à Marseille un samedi, le 16 mars, et en parallèle, dans quatre autres villes de France. Il s'agit d'un débat national et cet événement sera effectivement national. Pendant que vous débattrez à Marseille avec tous les autres citoyens et citoyennes de la façade méditerranéenne, d'autres citoyens et citoyennes débattront à Rennes, Bordeaux, Rouen et même à Lyon. Nous avons aussi l'intention d'écouter les citoyens français qui n'habitent pas sur des façades. C'est une journée d'échanges et de débat autour de toutes les questions que vous avez traitées ici, mais aussi autour de questions qui sont restées un peu à la marge. Elle veut effectivement être une journée qui englobe un peu tous les sujets de la planification maritime, tous les enjeux, mais aussi toutes les recommandations avec le support d'experts, la parole d'experts, la parole de la maîtrise d'ouvrage, l'accompagnement et l'animation de la CNDP et de nos collaborateurs et prestataires qui nous accompagnent. C'est une journée indemnisée, et votre voyage est défrayé selon les distances. Votre participation dans cette journée est un point important pour nous.

Pour y participer, il suffit de vous inscrire sur un questionnaire que vous trouverez sur le site du débat, mais que vous allez aussi recevoir par mail du fait de vous être inscrit à cette rencontre. Nous vous invitons vraiment à manifester votre intérêt pour prendre part à cette journée. Il y aura un public divers et varié, avec citoyens, acteurs, collectivités, pêcheurs, associations et organisations. Ce sera un peu comme vous l'avez fait ici, mais encore plus diversifié et sur toute la façade méditerranéenne. C'est une occasion d'échanger et de faire remonter, au niveau national, ce qui ressort de la façade Méditerranée. Le 6 avril, il y aura un deuxième moment à Paris pour une partie d'entre vous qui choisirez d'aller à Paris pour une autre journée de débat – encore défrayée et indemnisée – avec les autres façades. Il y a donc ce bonus en plus pour ceux qui voudront participer à cette deuxième journée à Paris. C'est une expérience pour nous, mais pour vous aussi. C'est un moment important, un peu pivot pour nous dans les débats et on espère vraiment vous voir y participer. Merci beaucoup.

### **M. Étienne BALLAN – CPDP**

Excusez-moi. Un dernier mot pour vous remercier à nouveau et vous redire que nous reparlerons de la pêche à Ajaccio, puis dans le Var ou dans les Alpes-Maritimes dans le courant du débat. Surtout, si vous avez vraiment des choses à dire que vous n'avez pas pu dire ou des propositions à faire, utilisez la plateforme du débat en ligne. Elle est là pour ça. Nous tiendrons compte de toutes vos contributions dans le compte-rendu et l'État doit y répondre. N'hésitez donc pas à poursuivre votre réflexion et à faire des